

Hévéa

Etat des lieux sur la déforestation et les standards de durabilité

Rapport d'étude pour le CST Forêt de l'AFD

Chantier 2 – Certification de la zéro déforestation

Eric Penot

Philippe Thaler

Yann Nouvellon

Bénédicte Chambon

Jérôme Sainte-Beuve

Date de publication : Décembre 2020

Ville, pays : Montpellier, France

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'une expertise pour le compte du Comité Scientifique et Technique (CST) Forêt de l'AFD.

Remerciements : les auteurs remercient Hervé Deguine et son équipe (Michelin) pour leur relecture et leurs commentaires constructifs sur une version antérieure de ce rapport.

Citation du rapport : Penot E., Thaler P., Nouvellon Y., Chambon B. et Sainte-Beuve J. (2020) Hévéa : Etat des lieux sur la déforestation et les standards de durabilité. Rapport d'étude du Cirad. Commanditaire : CST Forêt de l'AFD, Juin 2020, 43p, Montpellier, France.

Résumé

Les plantations hévéicoles s'élèveraient à environ 14,3 millions d'hectares dans le monde en 2019 soit en stabilité par rapport à l'an passé, après une décennie de nouvelles plantations. La production mondiale de caoutchouc naturel est estimée à 13,7 millions de tonnes en 2019 dont 90 % proviennent du continent asiatique. La consommation de caoutchouc naturel est principalement localisée dans les pays producteurs (69% en 2019), principalement en Chine qui reste le premier consommateur au monde. En France la consommation de caoutchouc naturel est restée stable à environ 122 000 tonnes par an (entre 2013 et 2018) mais a baissé en 2019 (estimation -10%). Au niveau européen la France est le troisième consommateur de caoutchouc naturel (9,3%) après l'Allemagne (17,3%) et l'Espagne (15,6%). Le caoutchouc naturel est principalement utilisé pour la fabrication de pneumatiques (première monte et remplacement) et pour des applications de type industriel destinées à la fabrication de pièces antivibratoires pour l'industrie automobile, à l'industrie de la chaussure (bottes en particulier), mais aussi utilisé par de petites PME. En 2019 la France a affiché un déficit commercial sur les échanges internationaux de pneumatiques (1 Milliard d'Euros d'exportations pour 3,5 Milliards d'importations), en revanche la branche industrielle est équilibrée.

La grande majorité (80 %) du caoutchouc naturel provient de plantations familiales de l'ordre de 0,5 à 10 ha situées principalement en Asie. Le caoutchouc naturel est une matière première renouvelable à la différence de son concurrent direct le caoutchouc synthétique (*styrene-butadiene rubber*, SBR) qui est produit à partir d'énergie fossile. L'hévéa est une véritable usine verte, produisant un bio polymère, fabriqué à partir de CO₂ provenant de l'atmosphère et contribuant ainsi à la séquestration des gaz à effet de serre. En termes économiques il procure un revenu régulier tout au long de l'année (facilitant la trésorerie des petits planteurs) avec une modulation possible de la fréquence de récolte sans perte de production future. Globalement le partage de la valeur au long de la filière hévéa est favorable aux paysans comparé à d'autres produits agricoles (entre 60 % et 80 % du prix international SGX – Singapore Exchange Limited – revient aux paysans). Depuis 2011 la baisse du cours du caoutchouc naturel a été pratiquement continue pour atteindre fin 2019 un niveau qui contribue à augmenter la pauvreté chez les petits planteurs si des subventions nationales ne sont pas mises en place (cas de l'Indonésie). La pandémie actuelle a provoqué une chute des cours de 25 % en moyenne en 4 mois (entre Janvier et Avril 2020) ce qui a conduit les cours du SMR 20 (*Standard Malaysian Rubber*) au niveau de fin 2003.

Comme pour de nombreuses autres cultures (café, cacao, palmier à huile), historiquement l'hévéaculture a été une cause majeure de déforestation après son introduction en 1900 en Indonésie, en Malaisie, au Vietnam/Cambodge, au Libéria, etc... et plus tard dans le sud de la Thaïlande. La Thaïlande et l'Indonésie possèdent des surfaces plantées en hévéa équivalentes (3,6 millions ha) mais les rendements sont différents en raison de la présence de « jungle rubber » (système agroforestier hévéicole à base de *seedling –hévéa non greffé*) en Indonésie (estimation 1,7 million ha). Les « jungle rubber » constituent une réserve incontestable et importante de biodiversité au sein de systèmes cultivés. L'impact de la culture de l'hévéa sur la déforestation est désormais limité en Indonésie, en Thaïlande (Chambon et al., 2016) et en Malaisie (sauf peut-être sur les 2 provinces malaisiennes sur Bornéo).

En 2020, toutes les zones forestières non protégées (hors parcs nationaux ou concessions purement forestières) de basses altitudes pouvant être plantées dans des zones favorables à l'hévéaculture ou

pas ont disparu, sauf en Papouasie occidentale en Indonésie, en Malaisie dans l'état du Sabah à Bornéo Nord et dans le bassin du Congo où l'hévéaculture ou toute autre culture pérenne n'est pas encore développée. De nos jours, l'essentiel de l'expansion des plantations d'hévéa se produit dans des zones écologiquement marginales où de plus faibles rendements sont attendus.

Il n'existe à ce jour aucun véritable système de certification environnementale spécifique au caoutchouc naturel. Les deux initiatives émanant d'organisations de la filière sont basées sur des engagements et déclarations volontaires sans système de contrôle ni certification.

- SNR-i (Sustainable Natural Rubber Initiative) de l'International Rubber Study Group (IRSG, une organisation regroupant des états producteurs et/ou consommateurs de caoutchouc naturel) est une initiative peu active et dont les engagements assez vagues ne respectent pas la plupart des critères SNDI.
- GPSNR (Global Partnership for Sustainable Natural Rubber) est une initiative de la profession (tous les grands groupes de pneumatiques) qui ne vise pas à une certification mais à des actions au niveau de la filière pour produire un caoutchouc naturel durable et acceptable sur les plans environnementaux et sociaux. Les critères décrivant « l'état désiré » et la « théorie du changement » sont conformes aux critères SNDI. La forte contribution des ONG membres et les efforts certains pour obtenir une représentation des petits planteurs sont des gages favorables. Une des actions prioritaires de la plateforme est de promouvoir des outils de traçabilité du caoutchouc naturel depuis les millions de petits planteurs jusqu'au utilisateurs finaux. Cette étape est une nécessité pour que la filière puisse démontrer son engagement contre la déforestation. Les fortes capacités logistiques des groupes industriels impliqués doivent y contribuer efficacement.

La plupart des grandes entreprises productrices ou transformatrices de caoutchouc naturel déclarent des engagements environnementaux et sociaux dans leurs chartes RSE et les font certifier par des entreprises spécialisées. Les exemples de Michelin (un des 3 principaux fabricants mondiaux de pneus) et d'Halcyon Agri (N° 1 de la production et du commerce de caoutchouc naturel) montrent que si les engagements publiés sont conformes aux critères SNDI, le type d'auto-certification pratiquée ne garantit pas encore qu'ils soient réellement mis en œuvre. Les outils de traçabilité développés par ces entreprises (Rubberway pour Michelin, Hevea PRO pour Halcyon) sont par contre très prometteurs pour les objectifs SNDI.

Nos recommandations sont :

- D'engager un dialogue avec GPSNR pour que les actions que la plateforme entreprend soient en accord avec SNDI (sans nécessairement passer par une certification proprement dite),
- De favoriser le rapprochement en cours entre GPSNR et l'IRSG car cette dernière représente les Etats, absents de GPSNR,
- De dialoguer avec Michelin, entreprise responsable de l'essentiel des importations de caoutchouc naturel en France (environ 70 % des usines de production de pneumatiques en France), pour en particulier étudier comment mobiliser dans la démarche SNDI les outils de traçabilité développés.

Table des matières

I/ Caractéristiques de base de la filière hévéa	6
I.1/- Production, consommation et tendances	6
I.2/- Les spécificités du caoutchouc naturel	14
I.3/- Flux financiers générés par le secteur caoutchouc naturel en France	15
II/ - Impact de la production sur le couvert forestier.....	16
II.1/- Les dynamiques de déforestation/dégradation liées à la filière dans différents bassins d’approvisionnement	16
II.3/- Destination de la production « déforestante » en Europe et dans le monde	19
III/ - Etat des standards de certification environnementale du caoutchouc naturel.....	19
III.1/ - Introduction	19
III.2/- The Sustainable Natural Rubber Initiative (SNR-I), une initiative de l’International Rubber Study Group (IRSG)	20
III.2.1/- Représentativité	20
III.2.2/ Critères généraux	21
III.2.3/- Critères environnementaux	21
III.2.3/- Les critères sociaux	22
III.3/- GPSNR – Global Partnership for Sustainable Natural Rubber	23
III.3.1/- Représentativité	25
III.3.2/- Déclinaison des objectifs	26
III.3.3/- Objectifs environnementaux	28
III.3.3/- Les critères sociaux	29
III.4/- Démarches de certification individuelles des entreprises du secteur caoutchouc naturel .	30
III.4.1/- Les impacts environnementaux : quelle place à l’exigence de zéro déforestation dans les engagements RSE de Michelin ?	31
III.4.2/- Les critères sociaux	33
III.5/- Certifications des entreprises amont du secteur	34
III.5.1/- Evaluation indépendante de 15 entreprises du secteur amont	34
III.5.2/- Démarche de certification individuelle par le groupe Halcyon	36
IV/- Commentaires aux différentes questions posées	38
Bibliographie.....	40
ANNEXE 1 : Quelle compatibilité des standards actuels de certification avec l’objectif zéro déforestation, tel que défini par la SNDI ?.....	44
ANNEXE 2 – GPSNR POLICY FRAMEWORK For Sustainable Natural Rubber Production and Sourcing	50

I/ Caractéristiques de base de la filière hévéa

I.1/- Production, consommation et tendances

En 2019, il y avait 14,3 millions d'hectares d'hévéas plantés dans le monde dont 90% en Asie. On peut les classer en plusieurs groupes :

- les anciens producteurs classiques et historiques (où l'hévéaculture s'est fortement développée dès le début du 20^e siècle) que sont l'Indonésie (3,6 millions d'hectares en 2018), la Malaisie (environ 1 million d'hectares en 2018) et la Thaïlande qui a débuté son développement hévéicole avec plusieurs années de retard mais qui a aujourd'hui près de 3,6 millions d'hectares d'hévéa ;
- les pays «boomers» qui ont débuté le développement de l'hévéaculture au début du 20^e siècle mais qui n'ont eu une forte croissance qu'à partir des années 1980 comme le Vietnam, l'Inde et la Chine (avec encore plus de retard) pour atteindre en 2018 respectivement 1, 0,8 et 1,2 millions d'hectares ;
- les pays «boomers plus récents » présentant un développement hévéicole très similaire que sont le Cambodge, le Myanmar et la Côte d'Ivoire avec une surface plantée plus faible respectivement 0,4, 0,6 et 0,6 millions d'hectares environ en 2018 (Lehoux et al, 2019), où a été observé un doublement voire plus des superficies plantées dans les 10 dernières années, même si l'introduction de l'hévéa y était ancienne.

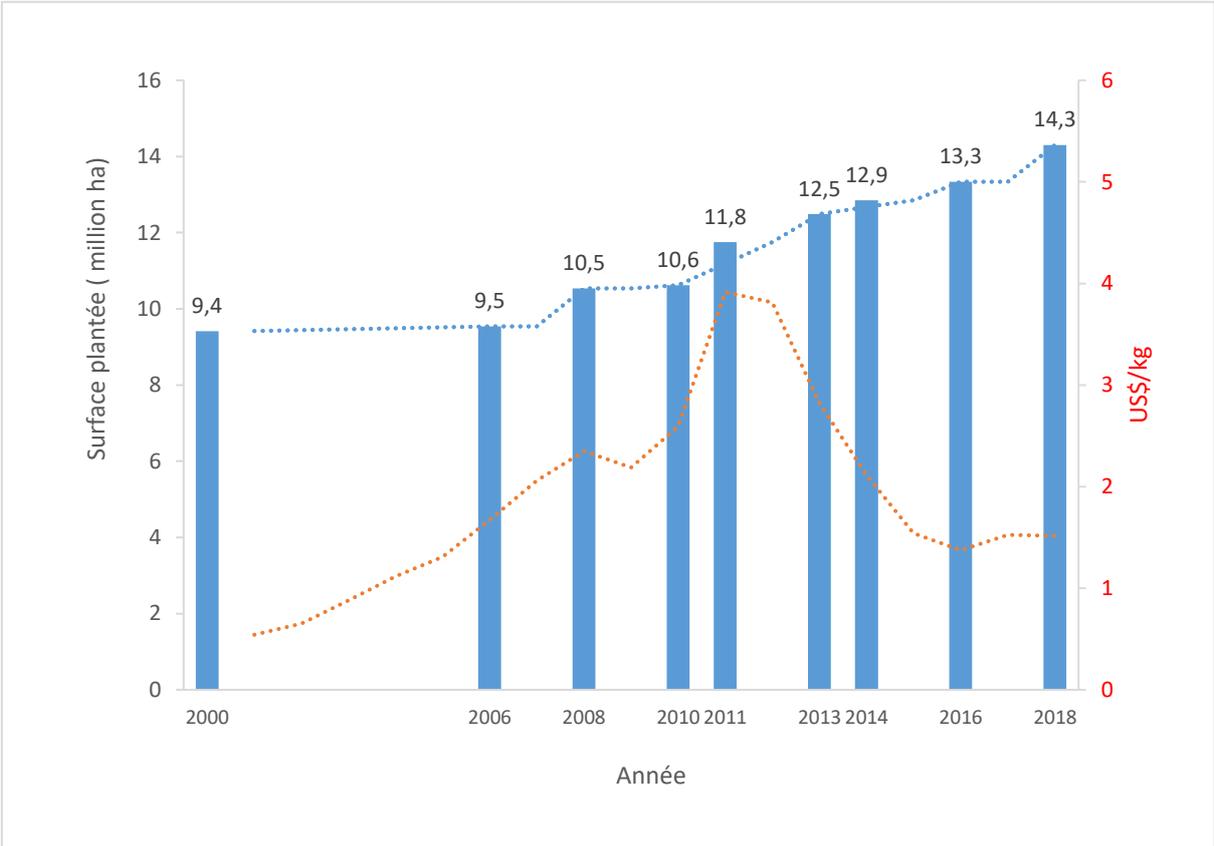
Au début de l'introduction de l'hévéa en Asie du Sud Est (Malaisie, Thaïlande et Indonésie principalement), la vaste majorité des petits planteurs ont créé leurs propres plantations, en monoculture ou en « jungle rubber » avec du matériel végétal non sélectionné, principalement des graines collectées dans les plantations existantes. Si la Malaisie et la Thaïlande ont très rapidement créé des projets de développement hévéicoles pour des raisons essentiellement politiques (la lutte anticommuniste entre les années 1950 et 1970), l'Indonésie a commencé une politique de développement hévéicole basée sur la monoculture clonale beaucoup plus tardivement soit dans les années 1970/1980. Dans les années 1990, la vaste majorité des plantations paysannes y étaient encore constituée de « jungle rubber » avec plus de 3 millions d'ha en 1990 (et approximativement 350 000 ha de plantations clonales) chez les petits planteurs, ce qui n'est plus le cas en 2020. Il n'existe pas de référence officielle sur le type de plantation (les statistiques du BPS – Bureau National des Statistiques en Indonésie – ne mentionnent pas le type de plantation : « jungle rubber » ou monoclonale). La superficie totale plantée en 2019 en Indonésie est de 3,6 millions d'ha dont 85 % de petits planteurs soit 3,06 millions ha et 540 000 ha de grandes plantations (étatiques et privées). Sur ces 3,06 millions d'ha de petites plantations, il y avait 350 000 ha de plantation en projet en 1995 et un nombre inconnu en plantation clonale hors projet (mais très limité). Les plantations « projets » sont les plantations des projets de développement gouvernementaux nationaux type SRAP/TCSDP¹, NES/PIR et les projets locaux régionaux du DISBUN (Penot 2001). On peut estimer qu'au moins 1 million d'ha de « jungle rubber » (Estimation de G Wibawa et E Penot) a été remplacé soit par du palmier à huile soit par des plantations monoclonales d'hévéa (probablement 75% / 25% respectivement mais aucune donnée officielle n'est disponible sur ce sujet). Actuellement on peut donc raisonnablement estimer que les plantations clonales paysannes sont proches de 650 000 ha auxquelles il faut ajouter les plantations clonales

¹ SRDP = Smallholder Rubber Development Project and TCSDP = Tree Crops Smallholder Development Project, NES = Nucleus Estate Scheme...

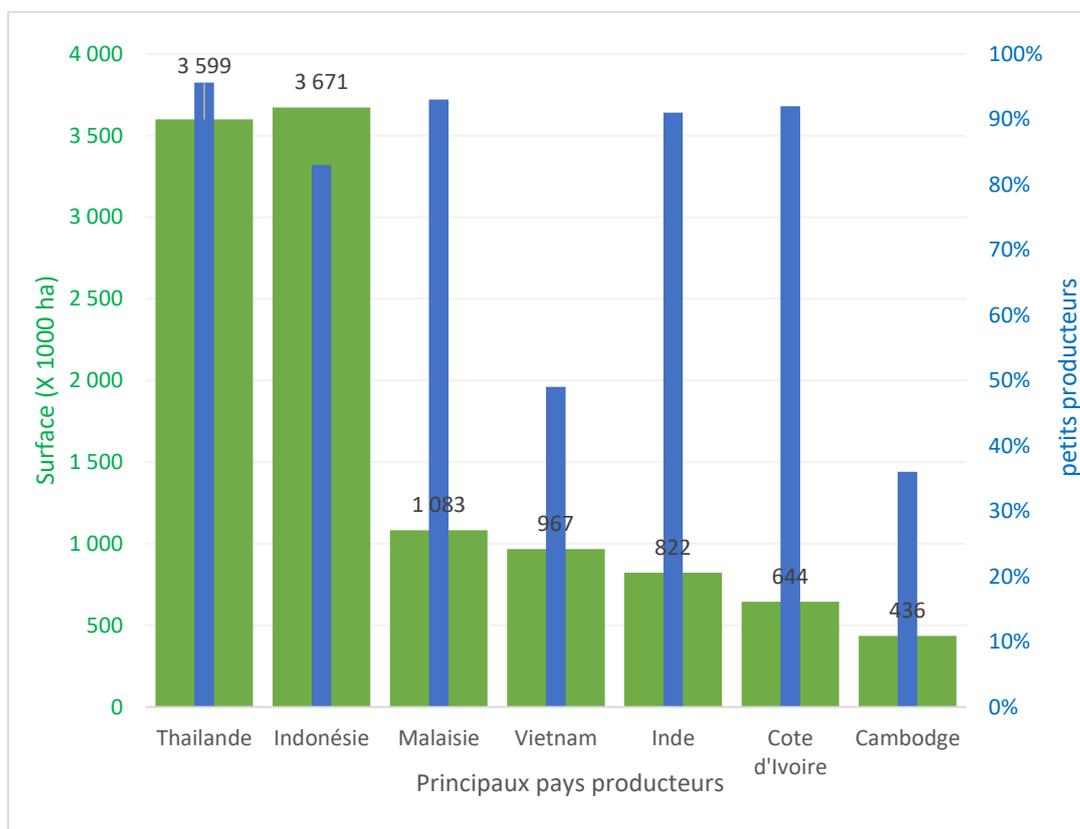
créées hors projet entre 2000 et 2020. La majorité des petits planteurs gardent encore de vieux « jungle rubber » (1,7 millions d’ha) quelquefois pas ou peu exploités comme réserve de terre pour de futures plantations (hévéa ou autre). Le remplacement d’une partie de ces « jungle rubber » en monoclonal a été suffisant pour que la production nationale de caoutchouc naturel ne baisse pas en Indonésie et se maintienne.

D’après l’IRSG les surfaces hévéicoles se sont stabilisées en 2019 par rapport à l’an passé, après une décennie de nouvelles plantations importantes. Un peu plus de 10 millions de ces plantations sont matures – potentiellement en production (IRSG 2018) ce qui fait apparaître une augmentation de la surface mondiale mature de 6,2 % par rapport à l’an passé. Cet accroissement de la surface mature n’est pas nécessairement relié à une augmentation de production de caoutchouc naturel car toutes les surfaces matures ne sont pas saignées actuellement vus le niveau des cours du caoutchouc naturel. On estime que certains pays producteurs peuvent avoir jusqu’à 40 % de leurs surfaces matures non exploitées.

Graph 1 : Evolution de la surface totale plantée en hévéa entre 2000 et 2018 au niveau mondial et cours du Standard Malaysian Rubber (SMR 20) FOB KL (Kuala Lumpur)- Source IRSG et MRB

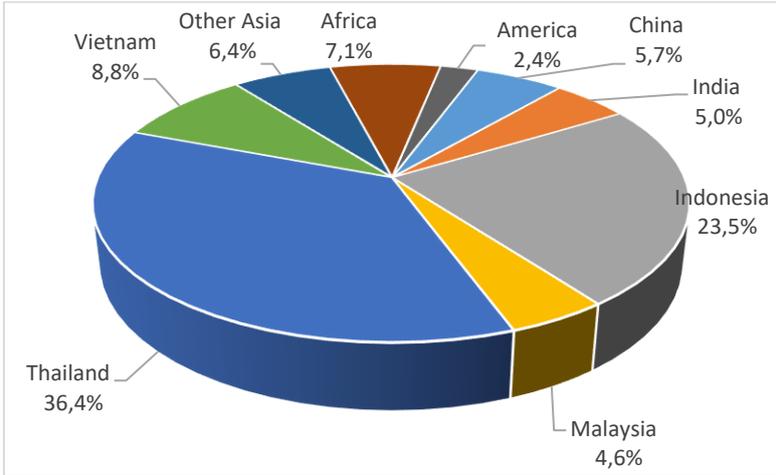


Graphe 2 : Surface plantée par pays et % de petits producteurs (< 40 ha pour la Thaïlande et la Malaisie) – 2018 – Source IRSG



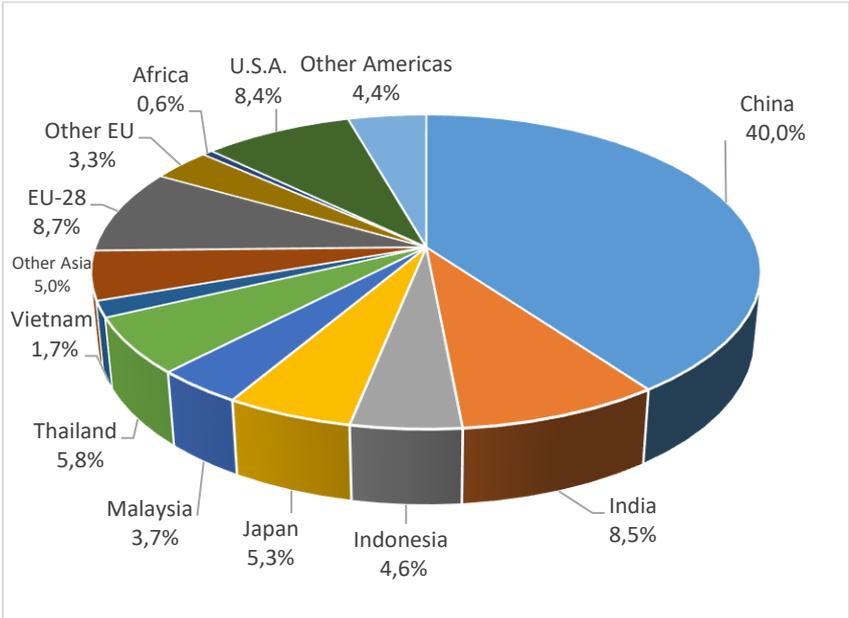
La production mondiale de caoutchouc naturel est estimée à 13,7 millions de tonnes en 2019 (Source IRSG) dont 90 % proviennent du continent asiatique. Si la croissance a été de l'ordre de 2,6 % au cours de la période 2013-2018, en revanche l'année 2019 a vu une diminution de la production de 1,1 % pour la première fois depuis la crise financière de 2008/2009. Cette baisse décidée par l'ITRO (International Tripartite Rubber Organization formée par les trois plus grands pays producteurs) pour remonter les cours du caoutchouc naturel pourrait avoir été amplifiée par l'apparition d'une nouvelle maladie de feuilles (*Pestalotiopsis*) et par une sécheresse prononcée ayant affectée le Nord Est de la Thaïlande (Issan). Les plus grands pays producteurs sont la Thaïlande et l'Indonésie avec respectivement 4,9 millions de tonnes et 3,2 millions de tonnes soit à eux deux 60 % de la production mondiale (Graphe 3).

Graphe 3 : Production de caoutchouc naturel par pays - 2019 – Source IRSG



La consommation de caoutchouc naturel est estimée identique à celle de 2018 (- 0.1% soit 13,7 millions de tonnes) qui avait été en forte augmentation par rapport à 2017 (+ 4,1 %). Globalement la consommation de caoutchouc naturel est surtout localisée dans les pays producteurs (69% en 2019), principalement en Chine qui reste le premier consommateur au monde (Graphe 4) avec un niveau identique à l’année dernière à hauteur de 5,5 millions de tonnes (environ 40 % de la demande mondiale). D’autre part, certains pays producteurs de caoutchouc naturel ont augmenté leur consommation en interne comme par exemple la Thaïlande (800 000 tonnes soit + 6,4 %) ; cette augmentation serait due à des investissements étrangers en particulier dans le domaine du pneumatique.

Graphe 4 : Consommation de caoutchouc naturel par pays – 2019- Source IRSG



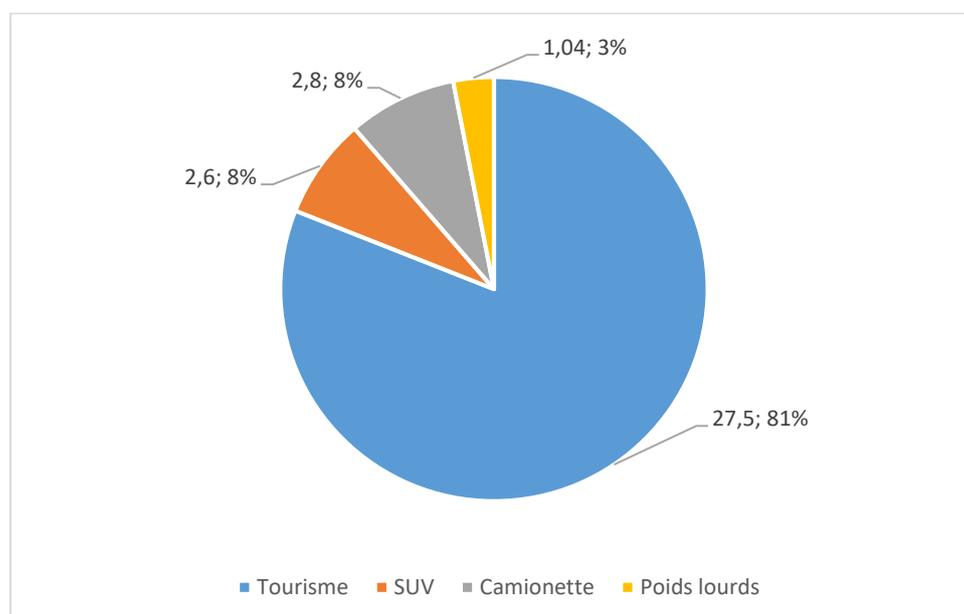
Le caoutchouc naturel est principalement (70 %) utilisé dans la fabrication des pneumatiques. La production mondiale de pneumatiques devrait être restée stable en 2019 (environ 1907 millions d'unités). On estime que les cinq « majors » que sont Bridgestone, Michelin, Continental, Goodyear et Sumitomo en consomment environ la moitié. Dans ce secteur on peut estimer que le marché des pneumatiques de remplacement est fortement majoritaire comparé au marché de première monte (28%).

Au niveau européen 1,1 millions de tonnes de caoutchouc naturel a été importé en 2019 provenant principalement de l'Indonésie (32 %), de Thaïlande (19 %) et de Malaisie (12 %) (Source ETRMA).

En France la consommation de caoutchouc naturel est restée stable à environ 122 000 tonnes par an (entre 2013 et 2018) mais a baissé en 2019 (estimation -10%). Au niveau Européen la France est le troisième consommateur de caoutchouc naturel (9,3%) après l'Allemagne (17,3%) et l'Espagne (15,6%).

En France le caoutchouc naturel est principalement utilisé pour la fabrication de pneumatiques (première monte et remplacement) et aussi pour des applications de type industriel destinées à la fabrication de pièces antivibratoires pour l'industrie automobile, à l'industrie de la chaussure (bottes en particulier). Il est aussi utilisé par de petites PME pour la fabrication de colles et adhésifs, de tétines de biberon, de gants, etc. Le secteur des pneumatiques « Tourisme » est largement majoritaire comparé au secteur du poids lourd (Graphe 5).

Graphe 5 : Vente des pneumatiques en France (million d'unités) par catégorie - Source Europool –SNCP – 2019



La croissance du secteur pneumatique dépend principalement du secteur automobile. En 2019, après 5 années de croissance, la production d'automobiles en France est restée stable ; en revanche les perspectives pour 2020 sont mauvaises, impactées par une dégradation de la

conjoncture économique européenne. Concernant le secteur de la branche industrielle et en particulier la fabrication de pièces techniques elle est en nette régression depuis 2018.

Le **marché du pneumatique en France**. Près de 25 millions de pneus tourisme sont commercialisés en **France** chaque année (Source Europool-SNCP). 64 % sont vendus par les manufacturiers (Sell In) et 36 % par les distributeurs (Sell Out). En 2014 (dernière publication de l'INSEE), avec 2,43 milliards d'euros la production de pneumatiques (mesurée par les facturations des produits fabriqués en France) représentait moins de 0,6 % de la production de produits manufacturés (non alimentaires). Cette activité n'aurait pas beaucoup évolué entre 2015 et 2018, la production de pneumatiques se stabilisant en France depuis 2015 d'après le SNCP (Syndicat National du Caoutchouc et des Polymères).

36 millions de pneumatiques ont été produits en France en 2018 dont 70 % pour les véhicules de tourisme. Après avoir occupé la 2^e place au début des années 2000, la France reste parmi les producteurs majeurs de pneumatiques neufs de tourisme. Avec 12 % de la production européenne en 2014, elle se situe derrière l'Allemagne, la République tchèque, la Roumanie, la Pologne et la Hongrie.

La concurrence est rude avec la Chine (premier producteur de pneumatiques au monde) dans le domaine du pneumatique poids lourds qui, avec des prix très bas, menace l'industrie du rechapage. En 2017 la production de pneumatiques rechapés représentait seulement 6 % de l'ensemble des pneumatiques en France.

En France l'industrie de transformation du caoutchouc (naturel et synthétique) employait 44 500 personnes en 2018 dont 53 % pour le secteur pneumatique (Source SNCP). Les grands manufacturiers sont présents comme Michelin (9 usines), Bridgestone (2 usines), Continental (1 usine) et Goodyear (2 usines). Aux vues du nombre d'usines de production de pneumatiques détenues par Michelin en France on peut estimer qu'il reste l'importateur majoritaire de caoutchouc naturel en France. La part des ouvriers dans le personnel salarié représente environ 50 %, en baisse depuis de nombreuses années. Ce déclin est dû à l'évolution de l'industrie de transformation avec une progression de l'automatisation, la délocalisation de la fabrication des pièces en Europe de l'Est en particulier et le maintien des centres de recherche de haut niveau. De manière générale, la France enregistre des performances, en matière de volumes de productions de pièces techniques (y compris pneumatiques) inférieures à celles de ses voisins Européens (5^e rang européen en 2019).

Et pourtant les entreprises de transformation de caoutchouc (naturel et synthétique) françaises et européennes sont parmi les premières au niveau mondial aussi bien dans le domaine des pneumatiques que du caoutchouc industriel. Une des raisons pourrait être une hyper spécialisation des pièces techniques à base de caoutchouc (souvent en mélange caoutchouc naturel et caoutchouc synthétique) positionnée aussi bien sur des marchés de niche que des marchés de masse.

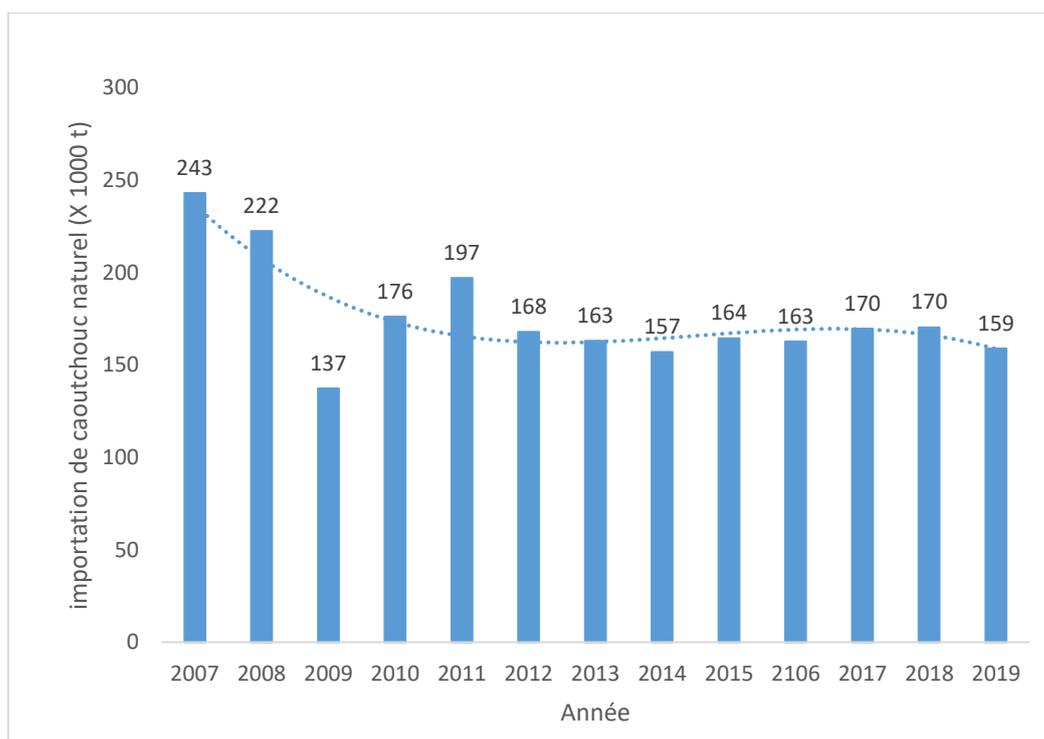
L'Europe est le deuxième importateur de caoutchouc naturel au monde avec 1,5 millions de tonnes (soit 13 %) après la Chine avec 4,7 millions de tonnes (40 %). L'Europe consomme réellement 1,1 millions de tonnes mais reste toujours le deuxième consommateur mondial

derrière la Chine. A titre de comparaison l'Europe a consommé 2,5 millions de tonnes de caoutchouc synthétique issus d'énergie fossile.

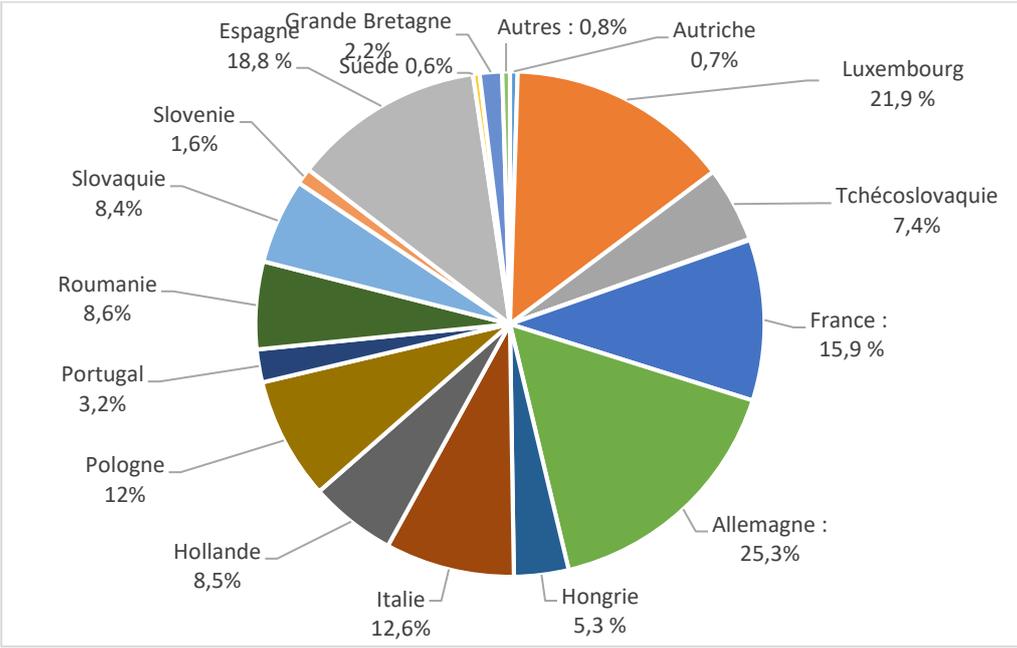
Si l'Europe n'a pas augmenté ses importations de caoutchouc naturel entre 2007 et 2019, en revanche la part relative de la France a diminué et est passée de 15,7 % à 10,3 % (Graphe 7) tandis que l'Allemagne suivait la même tendance (21,4 % à 16,4 % respectivement). Ceci est dû à la délocalisation des usines de l'industrie automobile dans les pays de l'Europe de l'Est qui y ont entraîné les usines de production de pneumatiques (Graphe 8). On peut aussi remarquer que le Luxembourg importe plus de caoutchouc naturel que la France (21,9 %) ce qui serait dû à une réexportation dans d'autres pays européens.

Concernant la France il existe un décalage entre la quantité de caoutchouc naturel importé (159 000 tonnes en 2019) et la quantité de caoutchouc naturel consommée (109 000 tonnes en 2019). La différence de 50 000 tonnes qui représente une part importante (31%) de la quantité importée pourrait être due à une réexportation sous différentes formes (mélanges par exemple) de cette matière première vers d'autres pays hors France. D'autre part la France a consommé 218 000 tonnes de caoutchouc synthétique en 2019.

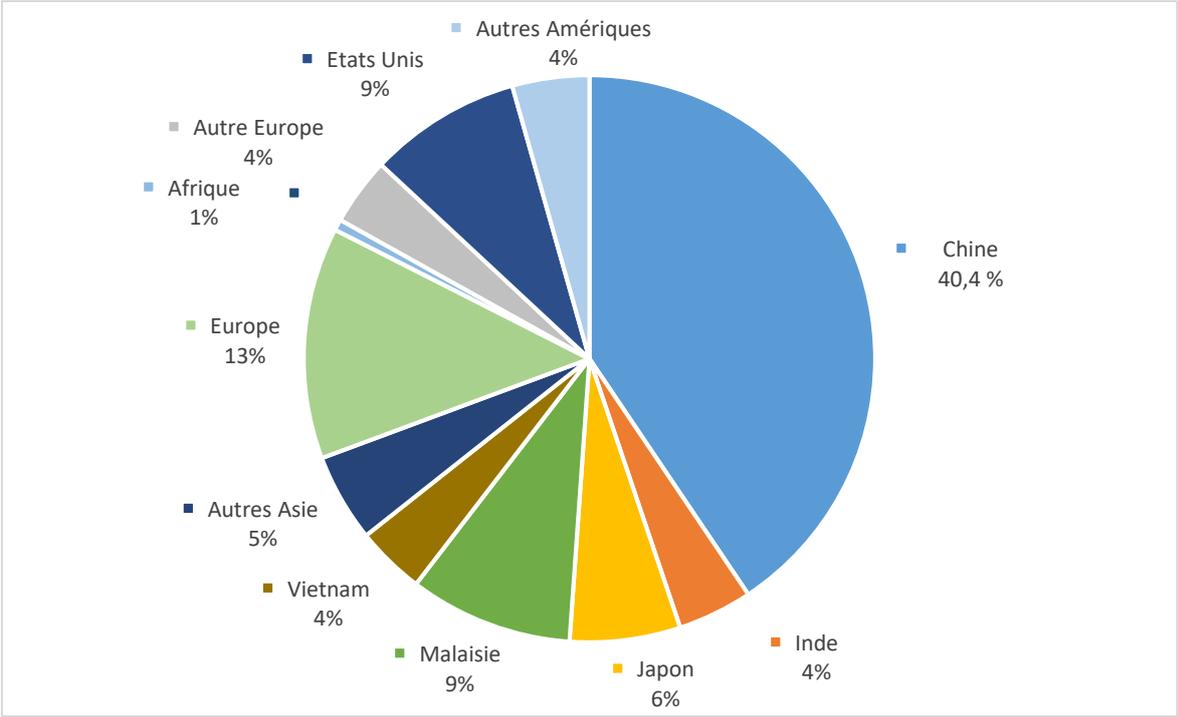
Graphe 7 : Evolution des Importations de caoutchouc naturel en France (X 1000 t)



Graphe 8 : Répartition des importations de caoutchouc naturel en Europe en 2019 (1,54 Mt)



Graphe 9 : Répartition des importations de caoutchouc naturel dans le monde en 2019 (en %)



1.2/- Les spécificités du caoutchouc naturel

La grande majorité (80 %) du caoutchouc naturel provient de plantations familiales de l'ordre de 0,5 à 10 ha. Depuis 2007 le développement de l'hévéaculture est réalisé principalement par les planteurs villageois et non par les grandes plantations industrielles. Environ 30 millions de personnes vivent de la culture de l'hévéa dans le monde. Le caoutchouc naturel est stratégique pour l'industrie automobile, le transport routier et aérien et en particulier dans le domaine du pneumatique car il présente des propriétés uniques de résilience, de résistance à la traction, de résistance à l'abrasion et de faible échauffement interne ce qui le rend indispensable pour la production de pneumatiques. Il est d'ailleurs reconnu comme matière première stratégique par l'Union européenne.

Le caoutchouc naturel est une matière première renouvelable à la différence de son concurrent direct le caoutchouc synthétique (*styrene-butadiene rubber*, SBR) qui est produit à partir d'énergie fossile. On estime qu'au cours d'une rotation, la production d'une tonne de caoutchouc naturel s'accompagne de la séquestration de 6 à 10 tonnes de CO₂ atmosphérique, principalement dans la biomasse aérienne (Blagodatsky et al., 2016 ; Yang et al., 2019), une fois déduites les émissions de CO₂ liées à la production, à l'épandage des engrais et au post-traitement du latex (Kumara et al. 2016 ; Jawjit et al., 2010, Petsri et al., 2013). La production d'une tonne de SBR émet 15 à 25 t de CO₂ (Jones, 2000). La substitution du caoutchouc synthétique par du caoutchouc naturel permet donc d'éviter des émissions de carbone fossile. En outre, le bois produit par les plantations peut être utilisé dans l'industrie d'ameublement, ou utilisé en substitution du carbone fossile dans des centrales thermiques ou des aciéries (Fallot et al., 2009, Waewsak et al. 2020), permettant ainsi d'autres réductions d'émissions de carbone fossile.

L'hévéa est une véritable usine verte, produisant un bio polymère, fabriqué à partir de CO₂ provenant de l'atmosphère et contribuant à la séquestration des gaz à effet de serre. Le caoutchouc naturel a une efficacité énergétique bien plus grande que les bio polymères fabriqués suite à des procédés de bioraffinerie de la biomasse (e.g. lignocellulose -> lignine, glucose, xylose) et de polymérisation (résine, PLA, ...). Son empreinte énergétique est inférieure à celle du caoutchouc synthétique (15 à 50 fois moindre).

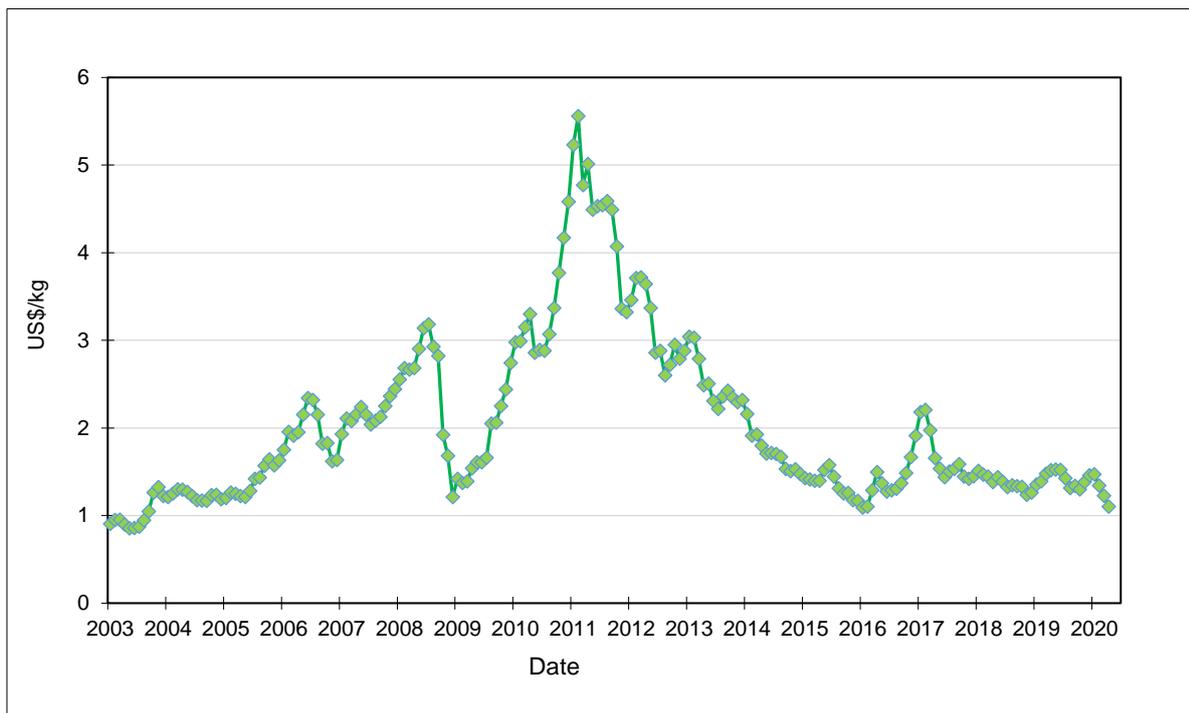
En termes économiques il procure un revenu régulier tout au long de l'année (facilitant la trésorerie des petits planteurs) avec une modulation possible de la fréquence de récolte sans perte de production future.

Globalement le partage de la valeur au long de la filière Hévéa est favorable aux paysans comparée à d'autres produits agricoles (entre 60 % et 80 % du prix international SGX – Singapore Exchange Limited – revient aux paysans).

Historiquement, l'hévéa a permis la stabilisation de populations rurales dans les zones de production en générant des revenus importants malgré une réelle volatilité des prix du caoutchouc naturel (Graphe 6). Rappelons qu'il y a 20 ans, soit dans les années 2000, le cours du caoutchouc stagnait à un niveau tellement bas (0,5 US\$/kg SMR 20 FOB Kuala Lumpur) que beaucoup de paysans avaient abandonné l'exploitation de leurs plantations et que toute la filière s'est retrouvée fragilisée. Mais dès que les cours ont atteint un niveau suffisamment

rémunérateur les petits planteurs ont réinvesti dans le développement de l'hévéa. La crise financière de 2008/2009 n'a été qu'une parenthèse dans cette remontée des cours portée par la croissance chinoise. Mais depuis le pic de 2011 la baisse a été pratiquement continue jusqu'en 2016 pour se stabiliser avec même une embellie début 2017 comme chaque année au moment du « wintering » mais avec une amplitude moins importante. La pandémie actuelle a provoqué une chute des cours de 25 % en moyenne en 4 mois (entre janvier et avril 2020) ce qui a conduit les cours du SMR 20 au niveau de fin 2003.

Graph 6 : Evolution du cours du SMR 20 FOB KL – Source MRB



1.3/- Flux financiers générés par le secteur caoutchouc naturel en France

Jusqu'au début des années 2010, la France affichait un excédent commercial sur les échanges internationaux de pneumatiques. Depuis quelques années, ce solde est déficitaire. En effet, depuis 2008, les exportations ont baissé de 13 % tandis que les importations ont augmenté de 25 %. Les membres de l'Union européenne, et surtout l'Allemagne, restent les principaux partenaires commerciaux de la France. Mais depuis quelques années, l'Asie devient un fournisseur important : 15 % des importations provenaient de ce continent en 2014, en particulier de Chine, du Japon, de la Thaïlande et de la Corée du Sud. Dans le même temps, les manufacturiers implantés en France exportent à peine 6 % de leur production vers ce continent.

Comme on peut le voir sur le tableau 1, en 2019, la France a plus importé (en valeur) de pneumatiques qu'elle n'en a exportés, le déficit s'élevant à 1 Milliard d'Euros. Par contre, la branche industrielle est à peu près équilibrée et même légèrement excédentaire.

En 2019 la valeur des exportations aussi bien pour la branche pneumatique que pour la branche caoutchouc industriel a légèrement augmenté tandis que les importations ont diminué par rapport à l'année 2018.

Tableau 1 : Valeur des échanges du secteur caoutchouc naturel en France– 2019 – Source SNCP

Branche	Valeur en Millions d'Euros
Pneumatiques	
○ Importations	3,5
○ Exportations	2,5
Caoutchouc industriel	
○ Importations	2,2
○ Exportations	2,3
Total	
○ Importations	5,7
○ Exportations	4,8

II/ - Impact de la production sur le couvert forestier

II.1/- Les dynamiques de déforestation/dégradation liées à la filière dans différents bassins d'approvisionnement

Comme ce fut aussi le cas pour de nombreuses autres cultures (café, cacao, puis dans les années 1990 palmier à huile), historiquement l'hévéaculture a été une cause majeure de déforestation après son introduction en 1900 en Indonésie (Dijkman, 1931 ; Penot, 2000 ; Geertz 1966 ; Angelsen, 1995), en Malaisie et plus tard dans le sud de la Thaïlande (Kenney-Lazar et Ishikawa, 2019). Au départ, l'expansion rapide des cultures a été réalisée presque entièrement aux dépens des forêts. En dehors du développement classique des grandes plantations industrielles lors de l'introduction de l'hévéa dans ces différents pays, le processus classique était la mise en place de cultures annuelles, généralement du riz pluvial, après abatis brûlis, sur 1 ou 2 années, puis plantation de graines d'hévéa et repousse forestière sans entretien ni nettoyage de la parcelle pour aboutir à un « jungle rubber » ou système agroforestier hévéicole à base de *seedling* (plants d'hévéa non greffés donc à faible potentiel de production). La dégradation des forêts et la déforestation ont entraîné d'importantes pertes de biodiversité (Li et al., 2007; Jongrungrot et al., 2014; Warren-Thomas et al., 2015; Hughes, 2017; Fern, 2018; Peerawat et al., 2018). D'un autre côté, les « jungle rubber » ont constitué une réserve incontestable et importante de biodiversité au sein de systèmes cultivés (Werner, 1999 ; Baudens, 2000). Dans les années 1990, on estimait qu'entre 1900 et 1960, 3 millions d'hectares avaient été progressivement plantés en « jungle rubber » par de petits paysans en Indonésie.

Après la Seconde Guerre mondiale, la plupart des anciennes plantations ont été renouvelées sur les mêmes terrains, car la replantation d'hévéa sur lui-même n'est pas un problème (contrairement à d'autres cultures arboricoles telles que le cacao ou le café), et de nouvelles plantations ont été partiellement établies sur des terres déjà cultivées ou sur des forêts très dégradées.

En Indonésie, la majeure partie de la déforestation qui s'est produite dans les années 1990-2020 a impliqué les petites exploitations agricoles (probablement environ 40% avec de l'hévéa, du palmier à huile et d'autres cultures telles que le poivre (Geissler et al, 1999)), et des grandes plantations (principalement avec du palmier à huile).

L'impact de la culture de l'hévéa sur la déforestation est désormais très limité en Indonésie, en Thaïlande (Chambon et al, 2016) et en Malaisie (sauf peut-être sur les 2 provinces malaisiennes sur Bornéo) car les forêts n'existent quasiment plus en plaine ou dans les situations accessibles (sauf bien sur les parcs nationaux et autres zones protégées).

En Asie du Sud-Est continentale, la production de caoutchouc naturel a doublé depuis les années 2000 passant de 6 à 12 millions de tonnes environ. Les récents booms du caoutchouc naturel dans les pays dotés de politiques foncières axées sur un développement agricole rapide comme le Laos, le Myanmar, le Cambodge et la Chine se sont produits principalement au détriment des forêts locales restantes (Grogan et al., 2019; Zaehring et al., 2020). De grands domaines hévéicoles apparaissent plus ou moins liés à l'accaparement des terres au Cambodge (Schoenberger, 2017, 2018), au Laos dans les années 2010 (Fox et al., 2013) et en Chine pour des raisons plus stratégiques avec une orientation très nette vers l'autosuffisance (Zhang et al., 2015, Chaya et al 2018). L'accaparement des terres ces dernières années a été bien documenté (Global Witness, 2013; Assembe-Mvondo et al., 2015; Fern, 2018; Fritts, 2019; Higonnet et al., 2019) au Laos et au Cambodge. Une étude récente (Grogan et al., 2019) a montré qu'au Cambodge, 23,5% du couvert forestier national a été défriché entre 2001 à 2015, avec 23,2% de la forêt défrichée convertie en plantations d'hévéa, principalement dans les régions de Mondolkiri et Ratanakiri – anciennes réserves forestières du pays. Cette étude a également révélé que les taux de conversion annuels de la forêt en hévéa étaient étroitement liés aux prix mondiaux du caoutchouc, avec un décalage de 8 à 9 mois.

Au Myanmar, les concessions foncières pour les plantations d'hévéas se sont principalement développées au nord mais elles sont également présentes, depuis moins longtemps, dans les zones où les plantations familiales ont historiquement dominé le secteur (Etats de Rakhine, Mon et Kayin, et région de Tanintharyi). Ces concessions sont presque exclusivement des entreprises privées birmanes souvent financées par des capitaux étrangers (Chine). Elles ont souvent conduit à l'expropriation des terres agricoles et forestières utilisées par les populations locales et ont détruit des ressources assurant des services écosystémiques importants (Keney-Lazar, 2016). Ces concessions se trouvaient pour la plupart dans des régions essentiellement forestières (Cheng Ling Lim et al., 2017). Les entreprises ayant reçu ces concessions ont souvent eu une activité forestière (extraction du bois) mais pas toujours suivie d'une conversion en agriculture. Ainsi, en 2013, moins de 25% de la surface totale des concessions accordées pour la plantation d'hévéa étaient plantées (Woods, 2015). Si les concessions ont eu un rôle non négligeable dans la déforestation, il faut néanmoins reconnaître que le développement hévéicole des petits planteurs a également généré une forte déforestation au sud du Myanmar, dans la région de Tanintharyi (Woods, 2015).

En Côte d'Ivoire (RCI), la récente expansion rapide de l'hévéa s'est principalement produite sur des parcelles de cacao anciennes ou mourantes en raison de la maladie du « swollen shoot » (Tondoh et al., 2019) ou sur des zones de cultures annuelles dégradées.

De nos jours, l'essentiel de l'expansion des plantations d'hévéa se produit dans des zones écologiquement marginales (pluviométrie mal répartie ou sols sableux ou d'anciennes rizières ...) où de plus faibles rendements sont attendus en Thaïlande ou sur les restes de zones de forêts au Cambodge et au Laos. Ceci conduit à des scénarios de type « loss-loss », où les terres quelquefois à haute valeur de biodiversité (comme en Papouasie) sont défrichées pour des plantations économiquement non ou peu durables et qui sont mal adaptées aux conditions locales sociales de colonisation : le cas de la Papouasie indonésienne est symptomatique d'une zone trop isolée géographiquement et culturellement pour que la transmigration javanaise soit effective par exemple. Entre 2005 et 2010, 250 000 ha de couvert forestier naturel et 61 000 ha de zones protégées ont été convertis en plantations en Asie du Sud Est continentale (Arhendt et al., 2015). En 2020, presque toutes les zones forestières de plaine non protégées (parcs nationaux ou concessions purement forestières) pouvant être potentiellement plantées dans des zones favorables (ou pas) ont quasiment disparues (le cas de Sumatra, Kalimantan, sud de la Chine, région de Mondo-Kiri et Rathanakiri au Cambodge, Nord Laos ...), sauf en Papouasie occidentale en Indonésie, à Bornéo Nord en Malaisie et dans le bassin du Congo où l'hévéaculture ou toute autre culture pérenne n'est pas encore développée. La plupart des forêts primaires qui restent se trouvent dans des zones reculées, des zones montagneuses sans accès, des parcs nationaux ou réserves protégées ou des terres considérées comme socialement difficiles à développer, comme la Papouasie en Indonésie. Enfin, au niveau mondial, il reste des zones de forêts exploitées durablement (comme au Gabon) non destinées à être transformées en plantations et des anciennes forêts secondaires en attente de conversion (RDC) mais aucun chiffre n'est disponible pour ces deux catégories. Historiquement, le « jungle rubber » en Indonésie a été désigné comme la meilleure option d'utilisation des terres pour la conservation de la biodiversité une fois que la forêt est défrichée, tout en permettant aux agriculteurs de vivre des terres déboisées (Dove, 1994 ; Gouyon, 1995 ; Penot 2001). Après le gigantesque boom du palmier à huile à Kalimantan et à Sumatra de 1996 à nos jours, les agroforêts à base d'hévéa sont désormais le réservoir ultime de la biodiversité forestière puisque les forêts naturelles ont presque complètement disparu à Sumatra et Kalimantan, à plus de 90 %. Elles sont cependant elles-mêmes soumises à une pression croissante et ont connu un taux de conversion accéléré vers des systèmes agricoles plus intensifs au cours de la période 2002-2020 (Stolle 1997 ; Ekadinata et al, 2001 ; Feintrenie et al, 2002). De nos jours, des systèmes d'agroforesterie à base d'hévéa clonaux sont en train d'être mis en place en remplacement des anciennes forêts de « jungle rubber » en Indonésie et même marginalement en Thaïlande, y compris sur les zones de plantations annuelles ou de pâtures dégradées offrant plus de biodiversité qu'en monoculture pure (Diaz-Novellon, 2002 ; Penot, 1997 & 2006 ; Warren-Thomas et al, 2020), mais il n'existe pas de statistiques fiables sur les superficies concernées. Les plantations d'hévéa de type agroforestier peuvent donc avoir un effet positif sur la biodiversité par rapport aux monocultures (Feintrenie & Levang, 2009; Penot & Ollivier, 2009; Jongrungrot et al., 2014; Penot & Feintrenie, 2014; Fern, 2018). Les plantations d'hévéa sont considérées comme des cultures forestières éligibles à la compensation carbone depuis 2001 (mécanisme de développement propre suite au protocole de Kyoto en 1997). Elles sont aussi considérées comme une plantation forestière pour la législation indonésienne ce qui fait qu'une concession purement forestière peut être replantée en hévéa. A Sumatra, la situation particulière de l'hévéa considérée comme

« essence forestière » : cela a été utilisé pour justifier un important processus de déforestation dans les années 2000 pour certaines grandes plantations privées / concessions d'hévéa (Aziz, 2010 ; Otten et al, 2020) comme cela a été le cas pour la plantation RLU sur 72 000 ha dans la province de Jambi par exemple.

II.3/- Destination de la production « déforestante » en Europe et dans le monde

Pour le moment il nous est difficile de différencier les productions « déforestantes » des productions « non déforestantes »

III/ - Etat des standards de certification environnementale du caoutchouc naturel

III.1/ - Introduction

Il n'existe aucun standard de certification international spécifique au caoutchouc naturel mis en œuvre à ce jour.

Les deux principales démarches collectives en développement sont la Sustainable Natural Rubber Initiative (SNR-i) de l'International Rubber Study Group (IRSG) et le Global Partnership for Sustainable Natural Rubber (GPSNR). Mais aucune de ces deux initiatives ne vise à mettre en place un système de certification proprement dit, avec des outils de contrôle et de vérification indépendants. Il s'agit plutôt de définir un cadre d'engagements volontaires de la part des entreprises adhérant à ces initiatives.

Par ailleurs, de nombreuses entreprises (producteurs de caoutchouc naturel brut et manufacturiers) s'engagent individuellement dans des chartes de responsabilité sociale et environnementale, et il est probable qu'elles déclareront respecter les critères définis par SNR-i ou le GPSNR (voir Tableau Annexe 1). Les certifications, assurées par des prestataires spécialisés (EcoVadis pour Michelin et TÜV-Süd pour Halcyon Agri dans les exemples traités au chapitre III.4), se feront soit sur la base des standards propres de chaque entreprise, soit sur la base de standards non spécifiques à la filière caoutchouc naturel, comme le FSC (Forest Stewardship Council).

Il existe cependant quelques marchés de niche bien spécifiques comme les gants ou les matelas dont une petite proportion (< 0,1 %) est commercialisée avec le label FSC ce qui est rendu possible du fait d'une intégration (plus ou moins) complète de la chaîne de production de la plantation d'hévéa jusqu'au produit fini. FSC annonce que 4 % des surfaces mondiales en plantation d'hévéa sont certifiées (FSC 2018). Cependant, sur les 445 000 ha répertoriés, environ 340 000 ha concernent le Brésil et le Pérou, soit bien plus que la totalité des plantations dans ces pays. Il est vraisemblable qu'il s'agisse plutôt de surfaces de forêts naturelles sujettes à la collecte de caoutchouc sur des arbres sauvages, non plantés (système des « seringueiros » traditionnels). En Thaïlande, premier producteur mondial, les chiffres sont de 43 000 ha environ, soit 1,2 % des surfaces plantées.

La situation est totalement différente pour les entreprises de production des pneumatiques qui s'approvisionnent auprès d'une multitude de petits planteurs sous forme de coagula. Le très grand nombre de producteurs, leur dispersion, l'existence d'intermédiaires et de stocks où la production est mélangée rendent la traçabilité extrêmement difficile. De plus, dans la

production des pneumatiques des caoutchoucs de différentes provenances sont utilisés. Il n'existe donc pas à ce jour de pneumatiques certifiés FSC ou équivalent.

La présence d'arbres à bois de valeur dans les systèmes hévéicoles agroforestiers impliquent qu'une certification de type FSC peut apporter une garantie indéniable pour ce type de systèmes.

Nous présentons donc les démarches SNR-i et GPSNR et leur conformité par rapport aux critères SNDI, ainsi que deux exemples de certification d'entreprises privées majeures : Michelin pour le secteur pneumatique et Halcyon Agri pour le secteur caoutchouc naturel.

La conformité aux critères SNDI est résumée en Annexe 1.

III.2/- The Sustainable Natural Rubber Initiative (SNR-I), une initiative de l'International Rubber Study Group (IRSG)

III.2.1/- Représentativité

L'IRSG (<http://www.rubberstudy.com>) est une organisation intergouvernementale de pays producteurs et consommateurs concernant les caoutchoucs naturel et synthétique. Elle représente donc des Etats et a vocation à être globale. Cependant, ni le premier pays producteur de caoutchouc naturel (Thaïlande, 36 % de la production mondiale), ni le premier acheteur (Chine 40 % de la consommation mondiale) n'en sont membres, ce qui limite significativement la représentativité de l'organisation. Néanmoins l'IRSG demeure le seul forum constitué où se retrouve l'ensemble de la filière et est considéré comme une source importante d'informations sur les filières caoutchouc (naturel et synthétique), notamment pour établir des statistiques et des perspectives. En 2014, l'IRSG a lancé The Sustainable Natural Rubber Initiative (SNR-i) « un projet industriel volontaire et collaboratif pour garantir que l'industrie du caoutchouc puisse s'appuyer sur ses meilleures pratiques, le démontrer et communiquer tout au long de la chaîne de valeur du caoutchouc naturel ».

A ce jour (d'après les informations du site), 41 entreprises adhèrent au mécanisme, dont 34 se sont engagées à en respecter les critères, en tant qu'organisations « auto-déclarées ». On peut citer :

- Les principales entreprises mondiales de pneumatiques (Bridgestone, Continental, Goodyear, Hankook, Michelin, Nokian Tyres, Pirelli, Sumitomo, Toyo Tire, Yokohama)
- Un grand nombre d'entreprises du secteur plantation/usinage/commerce de caoutchouc naturel avec les plus grandes entreprises mondiales (Halcyon, R1, Socfin...) et une assez bonne représentation des usiniers/exportateurs thaïlandais (Sri Trang, Thai Eastern, Vonbundit) bien que la Thaïlande ne soit pas membre de l'IRSG.
- Des entreprises de négoce ou service de la filière.
- Une surreprésentation des entreprises brésiliennes alors que le Brésil est un producteur mineur.

Il n'y a pas de représentation des petits planteurs, ni de la société civile (ONG) dans ce dispositif.

III.2.2/ Critères généraux

Un certain nombre de critères environnementaux, sociaux et agronomiques ont été établis (Sustainable Natural Rubber guidelines). Les critères généraux sont publiés dans le document « **SNR-i Directives volontaires et critères version 1** » présenté ci-dessous.

Critères et indicateurs SNR-i Version 1:

Critère 1: Soutenir l'amélioration de la productivité

- Indicateur 1.1 : Optimiser la plantation des clones recommandés
- Indicateur 1.2 : Optimiser la densité de plantation
- Indicateur 1.3 : Optimiser l'utilisation des engrais et des produits chimiques

Critère 2: Améliorer la qualité du caoutchouc naturel

- Indicateur 2.1 : Engagement pour la qualité du caoutchouc naturel
- Indicateur 2.2 : Conformité aux tests et à la classification

Critère 3: Soutenir la durabilité des forêts

- Indicateur 3.1 : Conformité aux exigences légales locales en vigueur
- Indicateur 3.2 : Protection / conservation des aires protégées

Critère 4: Gestion de l'eau

- Indicateur 4.1 : Conformité aux exigences légales locales en vigueur et aux droits coutumiers locaux d'utilisation de l'eau
- Indicateur 4.2 : Traitement des eaux usées industrielles

Critère 5: Respecter les droits humains et du travail

- Indicateur 5.1 : Travail des enfants et âge minimum des travailleurs
- Indicateur 5.2 : Travail forcé
- Indicateur 5.3 : Liberté d'association et de négociation collective

Document détaillé: Voluntary Sustainable Natural Rubber (SNR) Initiative's - Criteria and Performance Indicators. 2014².

Les entreprises et organisations peuvent faire une « déclaration volontaire » à s'engager à respecter ces critères. L'IRSG ne met pas en place de certification, ni de mécanisme de contrôle.

III.2.3/- Critères environnementaux

Les aspects concernant la durabilité des forêts sont définis par le **Critère 3 - Soutenir la durabilité des forêts**.

3.1 Conformité aux exigences légales locales concernées.

² http://snr-i.org/file/file/SNR-i_KPI_document_June_EN_for_Ref.pdf

L'Organisation doit démontrer sa conformité avec les exigences légales locales concernées et veiller à ce que les plantations d'hévéas ne soient établies que sur des terres officiellement identifiées comme adaptées aux plantations d'hévéas ou à des fins agricoles.

L'Organisation doit veiller à ce que les zones légalement protégées et les habitats d'espèces protégées soient respectés.

- Indicateur 3.1.2 : Les plantations d'hévéas n'ont lieu que sur des terres officiellement identifiées comme adaptées aux plantations d'hévéas ou à des fins agricoles. Les plantations d'hévéas SNR ne doivent pas avoir lieu sur des terres officiellement identifiées comme non-autorisées à l'hévéa.
- Indicateur 3.1.3 : Les plantations d'hévéas ne sont pas établies dans des zones légalement protégées ou dans des habitats d'espèces protégées.

3.2 Protection / conservation des aires protégées.

L'Organisation doit veiller à ce que de nouvelles plantations de caoutchouc naturel ne soient pas établies dans les zones protégées.

- Indicateur 3.2.1 : Les plantations d'hévéas ne sont pas établies dans les aires protégées
- Indicateur 3.2.2 : Des zones tampons sont établies et maintenues autour des aires protégées pour s'assurer que ces zones ne sont pas affectées par les plantations SNR et les activités de gestion associées.

Il n'y a en fait aucune mention explicite de non déforestation dans les critères, mais seulement des engagements très légers sur le respect des obligations légales locales concernant les terres qui sont « identifiées comme appropriées pour les plantations d'hévéa » et ne sont pas des aires légalement protégées, ou les habitats d'espèces protégées. Si un gouvernement décide qu'une forêt peut être abattue ou ne spécifie pas qu'elle est l'habitat d'une espèce protégée, elle peut donc être utilisée pour une nouvelle plantation d'hévéa. Les zones HCV/HCS ne sont pas mentionnées, pas plus que les tourbières.

Cela signifie clairement que ce mécanisme n'est pas compatible avec les critères SNDI sur ce point central. Les critères sociaux ne sont donc passés en revue ci-dessous que pour le cas où des progrès significatifs seraient réalisés sur la partie forestière.

III.2.3/- Les critères sociaux

○ Statut des terres

Il n'y a aucune mention sur le statut légal des terres, autres que celles concernant les aires protégées et bien sûr la réglementation en vigueur dans les pays en production. Certains pays ont créé un statut spécial pour l'hévéa : l'Indonésie par exemple l'a classé dans les espèces forestières pouvant être plantées dans les zones dites de « plantations forestières ». La démarche de consentement libre, informé et préalable (désigné dans la suite de ce rapport par consentement préalable) n'est pas mentionnée. Seuls les droits coutumiers concernant l'usage de l'eau le sont.

Cette initiative n'apporte donc aucune garantie concernant les questions foncières.

- **Le droit du travail local et les règles et normes de l'Organisation internationale du travail sont-ils mentionnés et respectés ?**

Les critères sont beaucoup plus explicites et conformes aux exigences SNDI sur ces questions, avec des engagements à respecter les conventions internationales OIT contre le travail forcé (Convention OIT 29 sur le travail forcé et 105 sur l'abolition du travail forcé) et les libertés syndicales (Convention OIT 87 sur la liberté d'association et 98 sur le droit à organisation et négociation collective).

- **Petits planteurs**

Ces derniers sont mentionnés comme devant être pris en compte dans la chaîne d'approvisionnement des entreprises s'engageant dans le SNR-i, mais sans aucune mesure spécifique, si ce ne sont des objectifs différents de ceux des grandes plantations en termes de pratiques culturales (clones, fertilisation...).

- **Quels processus engager avec les parties prenantes pour intégrer et appliquer l'exigence zéro déforestation dans la SNR-i ?**

Cette initiative SNR-i ne semble pas très dynamique ni effective. Aucune actualisation du site web n'a été réalisée en 2019. La seule activité qu'il semble pertinent d'engager serait de faciliter un rapprochement avec l'initiative GPSNR car un des points faibles de cette dernière est la non-représentation des Etats producteurs et importateurs. L'UE est membre de l'IRSG, représentée par l'ETRMA (European Tyre and Rubber Manufacturers Association). Un MOU a été signé en 2020 entre l'IRSG et le GPSNR, le CIRAD, membre de l'IAP (Industry Advisory Panel) de l'IRSG et membre associé du GPSNR, peut contribuer aux futures initiatives pour rendre ce rapprochement effectif.

III.3/- GPSNR – Global Partnership for Sustainable Natural Rubber

Le GPSNR (<https://www.gpsnr.org>) est une organisation issue de la profession (industrie pneumatique, usiniers, utilisateurs finaux) et d'ONG. Elle a été initiée par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) dans le cadre de son projet sur l'industrie du pneu en novembre 2017.

La plateforme vise à « établir des normes, des méthodes et des outils pour la production, le commerce, la transformation et / ou l'acquisition de caoutchouc naturel ou de produits contenant du caoutchouc naturel .../... afin de réduire efficacement l'empreinte écologique et sociale du caoutchouc naturel. »

Le GPSNR est organisé en groupes de travail qui sont en train de construire un ensemble d'objectifs et des stratégies d'action pour atteindre « l'état désiré » à travers une théorie du changement en cours de finalisation. Bien que s'inspirant de la table ronde pour l'huile de palme durable (RSPO), le GPSNR n'a pas pour objectif d'établir une certification mais d'œuvrer

pour « conduire à des améliorations dans les performances socio-économiques et environnementales de la filière caoutchouc naturel ». Même si des organismes et ONG très engagés dans les mécanismes de certification soit membres de la plateforme (Rain Forest Alliance, FSC, PEFC...), le consensus qui se dégage des groupes de travail en cours est que la mise en œuvre de certifications sur la base de standards stricts serait très difficile dans une filière aussi dispersée que celle du caoutchouc naturel, qu'elle engendrerait des coûts élevés qui risqueraient de pénaliser en fin de compte les petits producteurs et aurait peu de chance d'inclure une proportion significative des producteurs. A l'inverse, des critères très généraux, comme ceux du SNR-i en matière de déforestation, seraient relativement faciles à contrôler mais sont trop vagues pour garantir les effets recherchés.

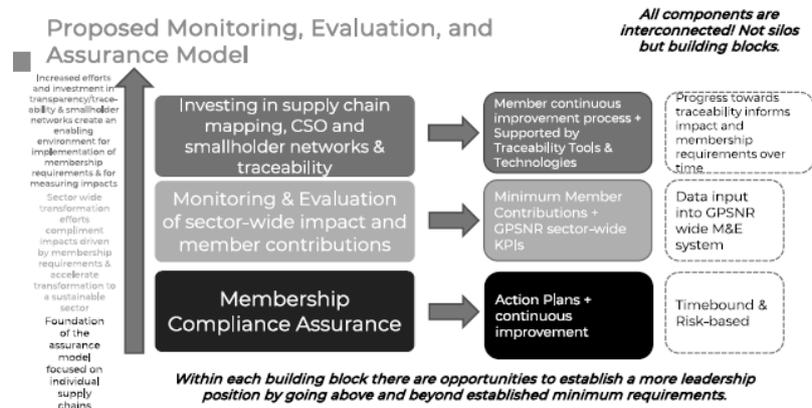
Les membres s'engagent à « établir un processus ouvert, transparent et indépendant pour s'assurer que les membres du GPSNR respectent, protègent et contribuent aux normes éventuelles et à la réputation du GPSNR ». Un mécanisme de "plainte" en regard de ces obligations est également affiché avec un « Organe indépendant et ad hoc pour examiner les allégations de non-conformité et recommander des mesures correctives ou l'expulsion ». Rappelons cependant que le GPSNR est consultatif et a vocation à faire appliquer la politique qu'il est en train de définir de façon volontaire et non contraignante.

Cependant, le GPSNR a commencé à réfléchir sur la définition de futurs mécanismes de vérification des engagements en s'orientant vers un « Modèle d'assurance », c'est-à-dire un « système crédible et efficace de gestion des risques en facilitant la réalisation des impacts sur la durabilité, en se concentrant sur des évaluations précises de la conformité, en garantissant l'efficacité de ses stratégies d'assurance grâce à de bons systèmes de gestion de l'information ». La question étant de protéger la crédibilité des revendications de la plateforme. Les principes retenus après un travail de consultance et de revue sont :

- Une responsabilité partagée par toute la filière pour éviter de faire excessivement porter les contraintes sur certains acteurs.
- Un focus sur les impacts et non sur le respect de normes de pratiques.
- Un processus d'amélioration progressive, adaptée à la situation de départ de chaque acteur.
- Une approche basée sur la cartographie des risques et donc sur des objectifs différents selon les régions et les acteurs.
- Un système « Business to Business » où les consommateurs finaux ne sont pas la cible principale mais qui permet de faire valoir des engagements de durabilité entre membres de la filière (incluant les ONG).

Par conséquent, les actions sont attendues à plusieurs niveaux : des plans d'actions pour chaque membre du GPSNR, des évaluations d'impacts à l'échelle de la filière (où les membres pourront faire valoir leur contribution) et un travail continu de cartographie des risques et d'amélioration de la traçabilité (Figure 1).

Figure 1 : Schéma du Modèle d'Assurance proposé par le GPSNR (d'après Monitoring, Evaluation and Assurance Model Design – A proposed approach. GPSNR 2021).



On comprend cependant que si ce modèle n'a pas pour objectif la délivrance de labels sur le mode obtenu/non obtenu, des critères et des mécanismes d'évaluation mesurables vont bien devoir être mis en place. Le comité exécutif du GPSNR recommande à ce sujet une « vérification par un tiers des exigences critiques dans les conditions d'adhésion » et la mise en place d'un « Comité de conformité » qui déterminera les méthodologies d'audit appropriées, notamment pour l'accréditation des membres. C'est bien là que la conformité du système GPSNR aux critères SNDI devra finalement être évaluée. Au-delà de cette conformité, ce système devra être capable de démontrer l'efficacité de la plateforme en termes d'impacts sur la déforestation.

III.3.1/- Représentativité

Un certain nombre d'acteurs de la filière sont représentés au sein du GPSNR, on peut citer :

- Toutes les grandes entreprises de pneumatiques ;
- De grands fabricants automobiles (Toyota, Ford, Renault, BMW...) ;
- De grandes ONG environnementales (WWF, Mighty Earth, Birdlife, Rainforest Alliance...).
- De nombreuses entreprises de production et commerce de caoutchouc naturel (Halcyon, Socfin, Mardec...) mais une absence notable des entreprises chinoises, indiennes (transformation/import) et thaïlandaises (certaines sont membres, mais pas actives) ;

Il n'y a pas de représentation des états par choix volontaire du GPSNR, mais on note également l'absence des organisations nationales de support de la filière (Rubber Authority of Thailand, Indian Rubber Board, Malaysian Rubber Board).

La société civile (population des pays producteurs et consommateurs des pays importateurs) n'a pas de vraie représentation.

Le CIRAD et un certain nombre d'institutions académiques (University of Sheffield, CIFOR) ou de développement (GIZ) sont membres associés. Ils participent aux activités mais n'ont pas de droit de vote ni de représentant au comité exécutif.

III.3.2/- Déclinaison des objectifs

Le GPSNR est une organisation récente ; sa stratégie et ses objectifs généraux sont en cours d'élaboration. Le document suivant présente l'état actuel et quasi-définitif de « l'Etat désiré » auquel son action devrait parvenir. Une version détaillée est présentée en Annexe 2.

Document GPSNR Etat desire, version synthétique (document de travail).

Pilier	Catégorie	Qu'est-ce que cela signifie?
Environnemental	Ecosystèmes sains et fonctionnels and agro-écosystèmes résilients	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des espaces naturels protégés, en particulier les HCV / HCSF. Pas de déforestation et restauration des forêts si nécessaire; pas de dégradation des zones naturelles et restauration des zones naturelles si nécessaire. • Respect de la connectivité du paysage pour assurer les déplacements appropriés des espèces migratrices et à large espace vital. • Biodiversité faunique: protection et maintien des espèces et de leurs habitats, structure et composition végétales appropriées. • Les écosystèmes (y compris les zones cultivées) sont dynamiques et adaptatifs, peuvent se rétablir après des processus de perturbation et s'adapter au changement climatique. • Planification intégrée de l'utilisation des terres pour concevoir ou restaurer des paysages résilients, y compris des plantations d'hévéas, d'autres utilisations des terres gérées et des zones naturelles. <p>Maintien et accroissement des services écosystémiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fourniture de services demeure intacte aux échelles locale, régionale et globale pour les biens alimentaires et non-alimentaires. • Services hydrologiques: Bassin versants fonctionnels; en qualité et quantité d'eau; non polluée par les résidus chimiques des champs ou des usines; sécurité en eau (atténuer les inondations et les sécheresses). • Séquestration de carbone et changement climatique: Les forêts et autres écosystèmes, notamment les plantations d'hévéa, sont dans un bon état de santé pour remplir leur rôle séquestration de C (émissions limitées, stockage accru); régulation du climat par le cycle écosystème / atmosphère de l'eau. • Sols sains : fertilité durable des sols contrôlée par des processus biologiques et physico-chimiques fonctionnels :

		<p>pertes par érosion limitée, cycles des nutriments (ex : azote) efficace; maintien d'une bonne structure ; non pollués par les résidus chimiques des champs ou des usines.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les autres services de support demeurent intacts aux échelle locale, régionale et globale: pollinisation, dispersion des graines, prédation, contrôle des ravageurs, flux de gènes...
Environnemental	Filière durable	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des plantations industrielles et individuelles <ul style="list-style-type: none"> • Plantations d'hévéas neutres en C • Gestion intégrative des sols et de la fertilité • Utilisation des bonnes pratiques de récolte • Transformation responsable du caoutchouc <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation efficace des ressources, dont l'énergie et l'eau • Reduction des émissions pour limiter l'impact sur le climat • Zéro déchets • Usage minimal des produits chimiques • Pas d'utilisation du brûlage pour la preparation des terrains.
Social	Bien-être des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Conventions OIT respectées • Ecoles et éducation • Soins de santé disponibles et accessibles • Accès à une nourriture suffisante, saine et nutritive • Accès à l'eau potable, l'assainissement et un air propre
	Institutions et Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Législation forte aux niveaux local, national et international pour <ul style="list-style-type: none"> • La planification de l'utilisation des terres, y compris la culture et la production de caoutchouc naturel • Les Droits humains et du travail • Les mesures anti-corruption • Application effective des lois et règlements <ul style="list-style-type: none"> • Les produits en caoutchouc naturel ou en bois d'hévéa sont conformes aux normes. • Les communautés locales ou les individus peuvent chercher réparation pour des griefs relatifs aux droits humains ou d'autres abus • Accès à un système de justice robuste avec des ressources adéquates • Processus inclusif de planification de l'utilisation des terres qui prend en compte les mosaïques de paysage pour protéger les forêts HCS / HCV et leur zone tampon en mettant l'accent sur l'amélioration de la productivité

		<ul style="list-style-type: none"> • Il existe une infrastructure verte qui permet une mobilité locale et globale.
	Droits des communautés	<ul style="list-style-type: none"> • Les titres fonciers et les droits d’usage des ressources forestières sont clairement définis, documentés, et établis légalement. • Les droits et titres fonciers coutumiers sont respectés; les valeurs culturelles maintenues. • Pas d’accaparement des terres • Le Consentement préalable informé est respecté avec compensation adéquate des communautés et individus pour l’acquisition de titres fonciers • Les droits des peuples indigènes et les droits des communautés locales à protéger et utiliser leurs savoirs traditionnels sont respectés. • Equité dans le traitement des femmes et des hommes en accord avec leurs besoins. • Des communautés résilientes sont établies avec un habitat sain et des infrastructures adéquates. • Choix informé à produire du caoutchouc naturel par rapport à d’autres cultures.
Economique	Equité de la chaîne de valeur	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution équitable de la valeur issue du caoutchouc naturel entre et parmi les communautés bénéficiaires au niveau local, régional et global. • Le cout véritable du caoutchouc est couvert et des revenus décents assurés pour tous les membres de la chaîne de valeur.
	Bien-être des petits producteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Les moyens d’existence des petits producteurs et des travailleurs sont améliorés et résilients grâce à une réduction de la pauvreté par des sources de revenus diversifiées • Accès adéquat au financement et prévention de la dette • Revenus sûrs et stable permis par un approvisionnement souple sans écart significatifs de rendements.

III.3.3/- Objectifs environnementaux

Comme on le voit ci-dessus, le terme “zéro déforestation” n’est pas employé dans la version actuelle de l’état désiré. On peut cependant considérer le terme « no deforestation » comme équivalent. Notons que le fait que l’hévéa soit considéré comme une espèce forestière dans certains pays (Indonésie) lui donne un statut particulier qui peut cacher un remplacement d’une « forêt naturelle » en « forêt à hévéa ».

Les approches HCV et HCS sont explicites dans les engagements des membres (charte) et le document d'état désiré. Les plantations sur tourbières sont explicitement interdites dans la version détaillée.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un standard proprement dit, cette initiative affiche donc bien dans ses objectifs des critères compatibles avec l'approche SNDI.

III.3.3/- Les critères sociaux

○ Statut des terres

La démarche de consentement préalable est explicitement mentionnée, ainsi que l'interdiction de l'accaparement de terres. Mais la démarche GPSNR va au-delà, puisque les membres de la plateforme s'engagent à agir pour que l'environnement légal garantissent effectivement les droits fonciers, y compris les droits coutumiers (Annexe 2). La reconnaissance de ces droits coutumiers est très différente d'un pays à l'autre et peut constituer une contrainte juridique importante d'où la nécessité d'intégrer cette composante dans la démarche GPSNR. Cela passe notamment par des mesures anti-corruption, la contribution à des efforts de planification de l'usage des terres, favoriser l'accès pour les communautés potentiellement affectées à des mécanismes de plainte, etc.

○ Le droit du travail local et les règles et normes de l'Organisation internationale du travail sont-ils mentionnés et respectés ?

Les membres s'engagent à respecter les conventions internationales OIT en général (pas de convention spécifiée).

De plus l'accès des travailleurs et des populations environnantes à l'éducation, aux soins, à la sécurité alimentaire et à une eau et un air « propres et sains » est également affiché comme un état à atteindre.

○ Petits planteurs

La question des petits planteurs, qui représentent environ 85% des surfaces et 80% de la production de caoutchouc naturel, est considérée comme essentielle par la plateforme. Un groupe de travail spécifique s'attelle à obtenir leur représentation. Du fait de leur nombre (plus de 5 millions dans l'ensemble), de leur dispersion et de leur diversité, il paraît illusoire que leurs intérêts puissent être portés directement par des représentants dans les instances du GPSNR. Si de tels représentants sont bien en cours d'intégration (27 issus de 7 pays en avril 2020), d'autres démarches (ateliers de terrain, enquêtes...) sont mises en œuvre pour obtenir les informations nécessaires à la mise en place d'actions réellement adaptées à leurs objectifs et contraintes. Si une approche de type « Rain forest alliance » est courante dans le monde du café ou du cacao, là encore elle est totalement absente dans le monde de l'hévéa. Dans le cas de l'hévéa, une telle approche pourrait se traduire par la promotion de systèmes accroissant la biodiversité associée et la protection des sols (recrû de sous-bois, plantes de couverture ou cultures associées), la connectivité des forêts à l'échelle du paysage, la protection des cours d'eau... Cependant, une telle approche est difficile à mettre en œuvre du fait des problèmes de traçabilité inhérent à la filière, mais aussi du fait que le principal produit final (en volume

de matière première et en valeur), les pneumatiques d'automobiles, sont plus « éloignés » des consommateurs que des produits alimentaires. Selon la représentante du secteur automobile dans le groupe de travail Objectifs et Stratégie, même si les marques de prestige cherchent à démontrer un approvisionnement responsable pour tous leurs composants, les consommateurs sont (légitimement) plus sensibles aux impacts directs de l'automobile qu'ils achètent, comme la consommation de carburant et les émissions de polluants.

La traçabilité du produit caoutchouc naturel jusqu'à ces millions de petits planteurs est un des défis majeurs auxquels la plateforme cherche à s'atteler, car il conditionne tout futur effort pour « réduire efficacement l'empreinte écologique et sociale du caoutchouc naturel ». Les capacités logistiques des membres industriels de la plateforme seront mises en œuvre pour y parvenir, notamment sur la base du système Rubberway, développé par Michelin et qui permet de réaliser une cartographie précise des risques liés aux pratiques des acteurs de la filière jusqu'aux petits planteurs. Le GPSNR conduit une revue de tous les systèmes de traçabilité existants pour les matières premières (y compris non agricoles).

- **Quels processus engager avec les parties prenantes pour intégrer et appliquer l'exigence zéro déforestation dans le GPSNR ?**

Cette initiative bénéficie d'un fort soutien des plus grands opérateurs de la filière et paraît donc essentielle. Si les critères concernant l'approche « zéro déforestation » existent, leur mise en œuvre demeure pour le moment floue, ainsi que le type d'action envisagé par le GPSNR et ses membres

Il apparaît donc opportun pour l'ensemble des acteurs de la filière d'engager un dialogue avec cette plateforme, en particulier pour réfléchir aux futurs mécanismes de vérification des engagements. Le « Modèle d'assurance » du GPSNR qui devra démontrer les impacts de ses actions est toujours en discussion, ce qui représente une opportunité pour présenter les orientations de la SNDI. Le CIRAD étant membre associé du GPSNR, peut faciliter ce dialogue. Une présentation a été faite récemment par le CIRAD sur cette question dans une série de webinars initiés par GPSNR³.

III.4/- Démarches de certification individuelles des entreprises du secteur caoutchouc naturel

Toutes les grandes entreprises de pneumatiques déclarent adhérer à des pratiques de production durables et équitables définies par elles-mêmes et qu'elles font certifier par des consultants spécialisés ou à travers des normes plus générales comme ISO 14001 (management environnemental général) ou ISCC (Certification International de Durabilité et de Carbone pour la production de biomasse).

Nous avons choisi un exemple concret pour illustrer l'investissement d'un des plus grands manufacturiers dans cette démarche de certification qui achète environ 10 % de la production mondiale et représente environ 50 % des importations de caoutchouc naturel en France en

³ EU Legislation on Imported Deforestation: Implications for the Rubber Industry. GPSNR Topic Talks by P Thaler, CIRAD. October 27th, 2020.

se fondant sur le document **Michelin - Politique de Caoutchouc Naturel Responsable - 30/06/2016⁴**

La certification du respect de ces critères par les usines et plantations du groupe, ainsi que par plus de 700 fournisseurs (en 2018), est assurée par l'entreprise spécialisée EcoVadis. EcoVadis est un consultant indépendant qui conduit des audits sur site de chaque usine qui fournit du caoutchouc naturel au groupe. Les audits portent essentiellement sur des aspects qualité mais aussi sur des problématiques RSE, telles que l'environnement (traitement des eaux...), la santé et la sécurité des travailleurs. Notons que ces audits se concentrent sur les fournisseurs intermédiaires (usines de première transformation) et ne remontent pas jusqu'aux plantations. Il n'y a pas de documentation accessible sur de possibles mécanismes de plainte dans ces audits.

III.4.1/- Les impacts environnementaux : quelle place à l'exigence de zéro déforestation dans les engagements RSE de Michelin ?

Cet aspect est pris en compte de façon assez détaillée dans le paragraphe 2.1 (Lutter contre la déforestation) du document Michelin - Politique de Caoutchouc Naturel Responsable .:

Attaché à la protection des forêts naturelles, et notamment des forêts primaires et des zones à forte valeur environnementale susceptibles d'être mises en danger par le développement de l'hévéaculture, le Groupe soutient activement une politique de gestion responsable des terres.

Dans la mesure de ses moyens, le Groupe met tout en œuvre pour que le caoutchouc naturel qu'il utilise provienne de plantations qui adhèrent au principe de « zéro déforestation », lequel est respecté lorsque :

- les lois du pays en matière de protection des forêts sont respectées ;
- les forêts primaires sont intégralement protégées et préservées ;
- les zones à Haute Valeur de Conservation (HCV) telles que définies par le Réseau des ressources HCV (« HCV Resource Network ») et soumises à la vérification de ce dernier (<https://www.hcvnetwork.org/>) sont protégées et préservées ;
- les zones à Haute Valeur Carbone (HCS) telles que définies par le Groupe de pilotage de l'approche HCS (« HCS Approach Steering Group ») et soumises à la vérification de ce dernier (<http://highcarbonstock.org/>) sont protégées et préservées.

L'identification de ces zones au moyen d'une cartographie participative et la définition des méthodes de gestion adaptées font l'objet d'une consultation des parties prenantes concernées (communautés locales, organisations scientifiques, institutionnelles ou non-

⁴ <https://purchasing.michelin.com/wp-content/uploads/sites/26/2017/07/VF-BD.pdf>

gouvernementales), afin d'assurer la prise en compte des besoins économiques, sociaux et environnementaux ainsi que l'acceptation sociale des pratiques agricoles envisagées.

Des procédures et des méthodologies sont mises en place afin d'assurer que ces zones ne soient ni détruites, ni développées ou dégradées.

Dans les cas extrêmes clairement identifiés où des aménagements de territoires sont souhaitables, il convient d'associer les parties prenantes locales, nationales et internationales au processus de décision visant à mettre en œuvre ces transformations (à l'instar du panel d'évaluation par les pairs du Réseau des ressources HCV et du Groupe de pilotage de l'approche HCS).

Si les critères sont définis de manière précise et si des engagements sont pris pour leur mise en œuvre, y compris l'établissement participatif de cartes d'utilisation des terres, la limite de cette démarche tient aux définitions que les Etats donnent en matière de protection des forêts. Le dernier paragraphe en particulier (« Dans les cas extrêmes clairement identifiés où des aménagements de territoires sont souhaitables... ») semble trop ouvert et susceptible d'interprétations qui ne seront pas forcément conformes aux critères SNDI.

Les mentions HCV et HCS sont très explicites.

Des mesures plus volontaristes sont également décrites dans le paragraphe 2.2 Maîtriser l'impact potentiel de l'activité hévéicole sur la faune, la flore et l'environnement

Le Groupe travaille avec les organisations compétentes de la société civile pour protéger la faune, la flore et la biodiversité et pour élaborer les meilleurs plans d'utilisation des terres et des territoires, en tenant compte des besoins à la fois économiques, sociaux et environnementaux des populations locales.

La protection des forêts

Sur ses plantations, le Groupe s'engage à :

- protéger l'ensemble des écosystèmes HCV* et HCS** de toutes les parties prenantes ;
- ne pas fournir d'incitation à transformer les écosystèmes naturels ;
- lutter contre l'utilisation de tout ou partie des infrastructures à des fins illégales ;
- restaurer les zones protégées conformément aux dispositions réglementaires applicables.

La protection des zones de tourbières

Le Groupe s'interdit toute activité hévéicole ou de drainage sur le territoire d'une zone de tourbières établie. Ces zones sont intégralement protégées et préservées dans le cadre d'un plan d'action concerté avec les parties prenantes locales.

Par zones de tourbières, le Groupe entend toute zone dont le sol contient au moins 65 % de matière organique, quelle que soit la profondeur considérée.

Les tourbières sont donc explicitement mentionnées et définies.

III.4.2/- Les critères sociaux

○ Statut des terres

La démarche de consentement préalable est explicitement mentionnée, ainsi que l'interdiction de l'accaparement de terres. Les démarches pour s'assurer du respect des droits des peuples autochtones sont assez explicites, avec une définition précise des termes « communautés locales », « consentement libre », « consentement préalable », « consentement éclairé ».

Le Groupe s'engage à ne pas contribuer, de manière directe ou indirecte, à des actions pouvant s'apparenter à une appropriation illégitime de terres au détriment de communautés locales.

Le Groupe s'engage à appliquer et promouvoir le principe du consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) des communautés locales susceptibles d'être concernées par ses activités, notamment à l'occasion de la création ou de la transformation de nouvelles plantations et/ou de sites industriels. Dans cette perspective, il s'inspire notamment de la méthodologie proposée dans les lignes directrices sur le consentement libre, préalable et éclairé du Programme ONU-REDD.

○ Le droit du travail local et les règles et normes de l'Organisation internationale du travail sont-ils mentionnés et respectés ?

Toutes les conventions relatives à ces questions sont spécifiquement mentionnées dans le paragraphe 1.2 Améliorer les conditions de travail et le cadre de vie. Cela inclut les sous-traitants.

○ Petits planteurs

Le groupe affiche mener des actions pour promouvoir les meilleures pratiques chez les petits planteurs.

- soutien opérationnel à la sélection des variétés les plus adaptées au milieu et incitation à planter ces variétés à haut rendement lors du renouvellement des plantations ;
- soutien aux organismes de formation professionnelle destinés à accroître le niveau de compétence des planteurs et des saigneurs ;
- organisation de formations pratiques aux meilleures techniques hévéicoles destinées aux groupes de planteurs, aux coopératives ou aux fournisseurs

Cependant, la contribution majeure de Michelin à l'ensemble des initiatives de certification est la mise en œuvre et la diffusion à d'autres entreprises et organisations de son système de cartographie des risques sociaux et environnementaux du caoutchouc naturel. *Rubberway* vise à établir une cartographie des risques de l'ensemble de la filière d'approvisionnement (de Michelin et quelques partenaires pour le moment) dans le but de mettre en œuvre des actions de remédiation et de prévention des risques identifiés. « Le Groupe prévoit de réaliser cette cartographie pour les fournisseurs représentant au moins 80 % des volumes de caoutchouc

naturel achetés d'ici 2020 ». Ce système, basé sur une application portable, touche déjà plus de 32 000 individus de la chaîne d'approvisionnement amont dont 29 000 planteurs villageois.

- **Quels processus engager avec Michelin pour intégrer et appliquer l'exigence zéro déforestation dans sa politique RSE ?**

D'après le « Document de Référence 2018 » de Michelin, « au titre de son évaluation RSE par la société EcoVadis, Michelin a obtenu en novembre 2018 un score global de 78/100, en hausse par rapport au score 2017 et de 80/100 sur le volet "Achats Responsables", ce qui positionne le Groupe parmi le top 1 % des fournisseurs évalués du secteur "Manufacture of rubber products".

Cependant, cela n'empêche pas que la principale opération de plantation actuellement conduite par le groupe et se présentant comme exemplaire (RLU, Indonésie) fasse l'objet de polémiques, en particulier dans la qualification des terrains utilisés (« forêts fortement dégradées ») et la réalité de la démarche de consentement préalable vis-à-vis de la population vivant sur les concessions en question, en particulier celle de Jambi à Sumatra (Otten et al. 2020, Mighty Earth 2020).

Michelin étant une des trois plus grandes entreprises mondiales du secteur caoutchouc et une entreprise française de première importance, il apparaîtrait naturel d'engager une discussion particulière avec ce groupe sur la question de la SNDI. Il est assez probable que l'obligation pour cette entreprise de se conformer aux obligations découlant des réglementations de type SNDI, qui vont se mettre en place dans les pays de l'UE, soient une des raisons du rôle très actif de Michelin dans le GPSNR, dont il est l'un des principaux instigateurs.

Une première action envisagée est une étude, dans le cadre du présent projet, pour évaluer la fiabilité des données obtenues via Rubberway et la confiance que nous pouvons donner aux conclusions tirées de la base de données produite, en se concentrant sur deux de ses choix méthodologiques: la méthode d'échantillonnage et la méthode de collecte des données (entretien déclaratif). Le but ultime est de décider si les données Rubberway peuvent être considérées comme suffisamment viables pour être utilisées dans le cadre du projet SNDI.

III.5/- Certifications des entreprises amont du secteur

III.5.1/- Evaluation indépendante de 15 entreprises du secteur amont

Beaucoup de sociétés de plantations, d'entreprises de première transformation et traders déclarent des engagements sociaux et environnementaux. Une **analyse critique récente de 15 d'entre elles a été faite par SPOTT** – Sustainability Policy Transparency Toolkit – Initiative de la ZSL (Zoological Society of London). SPOTT est « une plate-forme en ligne gratuite en appui à la production et au commerce durables des produits de base. En évaluant la transparence, SPOTT encourage la mise en œuvre des meilleures pratiques d'entreprise. »

Intitulée **Natural Rubber assessment**⁵, il s'agit d'une évaluation de la transparence des politiques de durabilité de 15 grandes entreprises engagées dans la production (plantation), la première transformation et le commerce de caoutchouc naturel (pas les industries aval). La question est : qu'est-ce que les entreprises annoncent faire et qu'est-ce qu'elles démontrent faire dans les informations disponibles pour le public ?

Cette étude comporte des critères spécifiques sur la déforestation et la biodiversité, avec la question de « l'engagement zéro déforestation ou zéro conversion d'écosystèmes naturels ».

Déforestation et biodiversité

- Sept entreprises sur 15 ont un engagement clair sur zéro déforestation, et deux ont un engagement « peu clair ». Seulement 4 entreprises sur 15 étendent cet engagement à leurs fournisseurs (hors petits planteurs).
- Seulement 5 entreprises sur 15 mettent en place une approche paysagère ou juridictionnelle.
- Onze entreprises sur 15 (ont un engagement clair sur la conservation de la biodiversité, alors que 7/15 fournissent des exemples de conservation d'espèces ou d'habitats et seulement 4/15 identifient des espèces d'intérêt.

HCV, HCS et évaluation d'impact

- Neuf entreprises sur 15 ont un engagement à conduire des évaluations de haute valeur de conservation (HCV) pour toutes leurs nouvelles plantations ou développements.
- Seulement deux entreprises sur 15 rendent certaines de leurs évaluations HCV disponibles pour le public.
- Seulement 6 entreprises sur 15 ont un engagement clair à conduire des Evaluation d'Impact Social et Environnemental (EISE) pour toutes leurs nouvelles plantations ou développements et seulement 4 ont rendu publique au moins une de de leurs EISE.

Nous avons choisi un exemple concret pour illustrer l'investissement d'un des plus gros producteurs/traders (représentant plus de 10 % du marché mondial) dans cette démarche de certification :

⁵https://www.spott.org/natural-rubber/?utm_source=ZSL+SPOTT&utm_campaign=b32066c6a7-SPOTT_PalmOil_301019_COPY_01&utm_medium=email&utm_term=0_c836efc4e4-b32066c6a7-76932327

III.5.2/- Démarche de certification individuelle par le groupe Halcyon

Le groupe Halcyon a créé son propre système de certification dénommé HeveaPRO⁶. Ce groupe est le premier producteur et trader de caoutchouc naturel au monde (groupe Sinochem).

La certification est en fait assurée par TÜV-SÜD, un consultant allemand indépendant qui conduit des audits sur site de chaque usine du groupe. Les audits portent sur des aspects qualité mais aussi sur des problématiques RSE, telles que l'environnement (traitement des eaux, émissions de polluants gazeux...), la santé et la sécurité des travailleurs. Notons que ces audits se concentrent sur les usines de première transformation et ne remontent pas jusqu'aux plantations. Il n'y a pas de documentation accessible sur de possibles mécanismes de plainte dans ces audits.

Les informations données sur la brochure sont assez générales. Le pilier environnement ne semble concerner que le fonctionnement des usines de première transformation, surtout sur les aspects santé et sécurité des travailleurs.

Les questions relatives à l'environnement des plantations semblent comprises dans le pilier Responsabilité Sociale, mais il n'y a pas mention de déforestation, seulement d'impact sur les eaux.

Les engagements du groupe vis-à-vis de la non-déforestation sont plutôt annoncés dans le document Sustainable Natural Rubber Supply Chain Policy ("SNRSCP"). Ils sont précis sur les questions de HCV et HCS, par contre le critère général est la **zéro déforestation nette** :

« S'engager à atteindre une déforestation nette zéro et à garantir que les terres sont appropriées pour la plantation industrielle de caoutchouc naturel en déterminant où les écosystèmes naturels devraient être protégés en utilisant les critères de haute valeur de conservation (HCV), de stock de carbone élevé (HCS) ou d'autres méthode équivalentes d'évaluation et de gestion des terres. »

Les plantations sur tourbières sont également spécifiquement interdites :

« Protéger les zones forestières des activités illégales et interdire toute forme de production de caoutchouc sur les tourbières connues et l'utilisation du feu dans la préparation de nouvelles zones de plantation, de replantation ou de tout autre développement. »

Pour la cartographie des risques, Halcyon utilise le système Rubberway développé par Michelin, ainsi que l'outil Heveatrace (développé par sa filiale HeveaConnect <https://www.heveaconnect.com/>) en Indonésie.

⁶ https://www.halcyonagri.com/wp-content/uploads/2019/06/HEVEAPRO_V5-Digital.pdf

Halcyon Agri est assez bien classé dans l'évaluation SPOTT – Natural Rubber assessment (2^{ème} rang) ⁷ mais le score demeure assez faible (69,6%). La note est bonne pour « Carte d'occupation des sols et traçabilité » (81,9%). Moins bonne pour déforestation et biodiversité (62,5%) car beaucoup d'affirmations ne sont pas contrôlables par manque de sources disponibles.

Détails de la note Déforestation and Biodiversité SPOTT

22. Engagement à zéro déforestation ou zéro conversion d'écosystèmes naturels ? 1/1

La société s'est engagée à zéro déforestation **nette** dans sa politique de durabilité, mais ailleurs s'engage clairement à zéro déforestation, y compris la non-déforestation des zones HCV, HCS et tourbières.

23. L'engagement à zéro déforestation ou zéro conversion d'écosystèmes naturels s'applique à tous les fournisseurs à l'exception des petits producteurs ? 0.5/1

24. Preuves de surveillance de la déforestation ? 0/1

L'entreprise affirme patrouiller quelques réserves foncières au Cameroun

25. Quantité de déforestation illégale / non conforme enregistrée dans ses propres opérations? 1/1

26. Mise en place d'une approche paysage ou juridictionnelle ? 1/1

27. Engagement à la conservation de la biodiversité ? 0/1

28. Espèces identifiées à statut de conservation préoccupante, faisant référence au système international ou national de classification des espèces ? 0.75/1

29. Exemples d'actions de conservation des espèces et/ou des habitats ? 1/1

Surveillance de la biodiversité, patrouilles anti-braconnage, formation du personnel et engagement de la communauté locale en relation avec les zones réservées HCV.

30. Engagement à protéger les zones (sic) des activités illégales ?

31. Engagement à ne pas utiliser d'OGM? 0/1 (pas pertinent pour hévéaculture).

Sur les aspects HCV, HCS et évaluation d'impact, la note est assez faible par manque de sources disponibles.

Cet exemple pour la plus grande entreprise mondiale du secteur montre que malgré des déclarations d'intention ambitieuses et vertueuses, la mise en œuvre pratique des mesures est faiblement renseignée et peu contrôlable pour de nombreux points. Halcyon est d'ailleurs

⁷ <https://www.spott.org/natural-rubber/halcyon-agri/>

cible d'une campagne très virulente de l'ONG Mighty Earth sur leur plantation Hevecam au Cameroun⁸.

IV/- Commentaires aux différentes questions posées

1/ En pratique, ces initiatives se traduisent-elles par une baisse voire un arrêt de la déforestation sur les sites concernés ? Si non, pourquoi ? Quels sont les problèmes / freins / limites ?

Aucune démarche n'ayant encore abouti à des actions concrètes, on ne peut donc à ce jour mesurer leurs effets sur la déforestation liée aux plantations d'hévéa.

2/ En l'absence de standard en tant que tel, que dire de l'intégration de l'objectif zéro-déforestation dans la SNR-i, le GPSNR et les politiques RSE étudiées ? Quel modèle (ou combinaison de modèles) est le plus prometteur pour la SNDI ? Quel rôle éventuel pour le FSC ?

Le standard SNR-i n'offre pas d'intérêt pour la démarche SNDI car il est trop vague, ne comporte aucun mécanisme de contrôle pour le moment et ne semble pas se développer. Le rapprochement entre son instigateur, l'International Rubber Study Group (IRSG) et la plateforme Global Partnership for Sustainable Natural Rubber (GPSNR) présente par contre l'intérêt, pour une initiative publique comme la SNDI, de faire dialoguer une organisation représentant des états (IRSG) et une initiative émanant du secteur privé mais beaucoup plus prometteuse, le GPSNR.

Cette dernière organisation paraît un interlocuteur pertinent pour la SNDI car elle est active et a une forte représentativité, en particulier dans le secteur de l'industrie pneumatique mais aussi des ONG.

Même si le GPSNR n'a pas encore finalisé son « Etat désiré » et sa « Théorie du changement », il est clair que le contenu des engagements liés à la déforestation sera conforme aux critères de la SNDI, aussi bien en matière environnementale que sociale. L'inclusion des petits producteurs, très largement majoritaires dans la filière, y fait l'objet d'un effort particulier.

Le point à ce jour critique du point de vue de la SNDI est le choix fait par ce dispositif de ne pas aller vers une démarche de certification proprement dite. Ce choix consensuel part du constat qu'une telle démarche induirait des contraintes et des coûts de contrôle excessifs pour une filière impliquant autant de petits planteurs et de nombreux intermédiaires et dont les principaux produits commerciaux (les pneumatiques) comportent, en mélange, des caoutchoucs de différentes origines. Le GPSNR fait le pari que des actions concertées, en matière de formation notamment mais aussi pour une plus grande transparence dans le fonctionnement de la filière, auront un effet plus bénéfique et toucheront davantage de producteurs. Cependant, la question clé est la façon dont le GPSNR et ses membres pourront démontrer la réalité et l'efficacité de leurs actions à travers son « modèle d'assurance ». L'exemple des certifications individuelles conduites par deux entreprises majeures du secteur (Halcyon pour la production de caoutchouc naturel, Michelin pour la production de produits

⁸ (http://www.mightyearth.org/wp-content/uploads/Mighty_Reparations_and_Restoration_publish2-FINAL.pdf) qui les a conduits à initier un plan d'action en commun (<http://www.mightyearth.org/wp-content/uploads/Hevecam-accord-Letterhead-FR-FINAL.pdf>)

finis) démontre qu'une charte RSE conforme aux termes de la SNDI et une certification assurée par des cabinets de consultants indépendants et reconnus ne suffisent pas à garantir une production réellement exempte d'impacts négatifs sur les forêts tropicales.

3/ Quelles efforts / évolutions favorables / défavorables sont en cours en ce moment dans le secteur de l'hévéa, du point de vue de la SNDI ? Quelles pistes d'action suggérez-vous pour les acteurs français ?

Cette initiative démontre la prise de conscience de la majeure partie de la filière, et notamment les entreprises de pneumatiques, de la nécessité de limiter voire arrêter la déforestation liée à la production de caoutchouc naturel, ne serait-ce que pour se conformer aux obligations réglementaires du type SNDI. Il ne semble pas trop naïf de penser que le choix d'une politique réellement favorable à l'environnement et soucieuse d'équité dans la filière est la solution la plus pragmatique pour ces entreprises.

Le développement des moyens de géolocalisation, appuyés aux considérables capacités logistiques des grandes entreprises du secteur, apparaît très prometteur pour résoudre la question clé de la traçabilité du produit, depuis les millions de petites fermes éparpillées dans les principales zones hévéicoles jusqu'aux importations de caoutchouc, transformé ou brut, en France. En particulier, le système Rubberway, développé par Michelin et ses partenaires, même s'il n'a pas vocation à être un outil de traçabilité en lui-même, permet de construire des bases de données de très grande envergure qui pourraient fournir les informations nécessaires à renseigner la démarche SNDI. La première étape que nous proposons d'entreprendre avec Michelin est de tester si ce système, basé sur les déclarations volontaires des fournisseurs produit des données concordantes avec des études de terrain utilisant des protocoles d'enquêtes scientifiques.

4/ Une action à l'échelle française pourrait-elle ou non avoir du sens et un impact ? Pourquoi ?

La France occupe une place à part sur le plan mondial car si elle consomme une quantité très faible de caoutchouc naturel (<0,1 %) en revanche elle abrite le leader mondial du pneumatique (Michelin). Toute initiative engagée par Michelin donc d'une certaine façon par la France sera étudiée et analysée de près par l'ensemble de la filière Hévéa.

5/ Quel sens du fait des différences entre import de caoutchouc naturel et import/export de pneus ?

Le caoutchouc naturel est la forme brute qui sert à élaborer des pneumatiques. Cependant pendant la transformation conduisant à la production de pneumatiques, des mélanges à base de caoutchouc naturel sont réalisés et peuvent être importés/exportés d'un pays à l'autre en particulier en Europe.

Bibliographie

- Ahrends A., Hollingsworth, P.M., Ziegler, A.D., Fox, J.M., Chen, H., Su, Y., Xu, J. (2015). Current trends of rubber plantation expansion may threaten biodiversity and livelihoods. *Global Environmental Change* 34: (2015) 48–58.
- Angelsen, A. (1995). Shifting cultivation and deforestation: a study from Indonesia. *World Development*. Vol 23(N° 10): 1713-1729.
- Aziz, Sheema Abdul, Laurance, William F., and Clements, Reuben (2010). Forests reserved for rubber?.in *Frontiers in Ecology and the Environment*, 8 (4). p. 178.
- Baudens Stéphanie (2000). Les agroforêts complexes à hévéas gérés par les petits planteurs indonésiens : biodiversité et valorisation économique : synthèse bibliographique., Mémoire : Institut supérieur de l'environnement. Montpellier ; 64 p
- Barlow, C. (1978). The natural rubber industry, its development, technology, and economy in Malaysia. Kuala Lumpur, Oxford University Press.
- Chambon B., Ruf F., Kongmanee C., Angthong S. (2016). Can the cocoa cycle model explain the continuous growth of the rubber (*Hevea brasiliensis*) sector for more than a century in Thailand?. *Journal of Rural Studies*, 44 : p. 187-197. <http://dx.doi.org/10.1016/j.jrurstud.2016.02.003>
- Cheng Ling Lim, Graham W. Prescott, Jose Don T. De Alban, Alan D. Ziegler, and Edward L. Webb, (2017). Untangling the proximate causes and underlying drivers of deforestation and forest degradation in Myanmar. *Conservation Biology*, Volume 31, No. 6, 1362–1372, DOI: 10.1111/cobi.12984
- Diaz-Novellon, S., Penot E., Arnaud M (2002). Characterisation of biodiversity in improved rubber agroforests in West-Kalimantan, Indonesia. Real and Potential uses for spontaneous plants. Publié dans l'ouvrage "Land-use, nature conservation and the stability of rainforest margins in Southeast Asia.
- Dijkman, M. J. (1951). *Hevea. Thirty Years of Research in the Far East*. Coral Gables, Florida, University of Miami Press.
- Dove, M. (1994). Transition from native forest rubbers to *Hevea brasiliensis* (Euphorbiaceae) among tribal smallholders in Borneo. *Economic Botanic* 48(4): 382-396.
- Ekadinata A & Vincent A (2011). Rubber agroforests in a changing landscape: analysis of land use/cover trajectories in Bungo district, Indonesia, *Forests, Trees and Livelihoods*, 20 (1): 3-14.
- Feintrenie L., Levang. P. (2009). Sumatra's Rubber Agroforests: Advent, Rise and Fall of a Sustainable Cropping System. *Small-scale Forestry* volume 8: 323–335 (http://www.cifor.org/publications/pdf_files/articles/AFeintrenie0901.pdf).
- Fern. (2018). *Agricultural commodity consumption in the EU - Policy Brief*. (October), 1–4. Retrieved from https://www.fern.org/fileadmin/uploads/fern/Documents/Fern_Rubber_briefing.pdf
- Fox, J., & Castella, J.-C. (2013). Expansion of rubber (*Hevea brasiliensis*) in Mainland

- Southeast Asia: what are the prospects for smallholders? *The Journal of Peasant Studies*, 40(1), 155–170. <https://doi.org/10.1080/03066150.2012.750605>
- FSC (2018). FSC Rubber wood and Latex in Thailand, RAOT, 5th November 2018.
- Geertz, C. (1966). *Agricultural Involution, the process of ecological change in Indonesia*. Berkeley, Univ. of California Press.
- Geissler, C. Penot E. (1999). “ Mon palmier à huile contre ta forêt. Déforestation et politiques de concessions chez les Dayaks, Ouest-Kalimantan, Indonésie.” *Bois et Forêts des tropiques*, 2000. n°266 (4): p 7-22.
- Gouyon, A. (1995). *Paysannerie et hévéaculture: dans les plaines orientales de Sumatra: quel avenir pour les systèmes agroforestiers?* Thèse de doctorat INA-PG. Paris, France, INA-PG.
- Grogan, K., D. Pflugmacher, P. Hostert, O. Mertz and R. Fensholt (2019). Unravelling the link between global rubber price and tropical deforestation in Cambodia. *Nature Plants* 5(1): 47-53.
- Higonnet, E., Oram, J., Kamkuimo-piam, P., Weiss, H., & Kran-annexstein, M. (2019). *Restoration & reparations - Reforming the world's largest rubber company*.
- Hughes, A. C. (2017). Understanding the drivers of Southeast Asian biodiversity loss. *Ecosphere*, 8(1). <https://doi.org/10.1002/ecs2.1624>
- Jones, K.P. (2000). The Paradoxical Nature of Natural Rubber. *KGK 53 Jahrgang*, 12: 735-742.
- Jong, W. de (1994). Deforestation and reforestation in a Dayak village in West Kalimantan. *Jong, Agriculture, Ecosystems & Environment*, Volume 62, Issues 2–3, April 1997, p187-197.
- Jongrungrot, V., Thungwa, S., & Snoeck, D. (2014). Tree-crop diversification in rubber plantations to diversify sources of income for small-scale rubber farmers in Southern Thailand. *Bois et Forêts Des Tropiques*, 68(321), 21–32.
- Kenney-Lazar M, 2016. Assessment of governance mechanisms, livelihood outcomes and incentive instruments for green rubber in Myanmar. Working paper 207, CIFOR.
- Kenney-Lazar, M. and N. Ishikawa (2019). Mega-plantations in Southeast Asia landscapes of displacement. *Environment and Society: Advances in Research* 10(1): 63-82.
- Lehoux Hugo, Peroches Adrien, Poline Lucie, Penot Éric, Sainte-Beuve Jérôme. 2019. Rubber growing throughout the World. Overview of production dynamics, market and value-chain sustainability challenges. FTA project, CIFOR, Working document.
- Li, H., Aide, T.M., Ma, Y., Liu, W., Cao, M., 2007. Demand for rubber is causing the loss of high diversity rain forest in SW China. *Biodivers. Conserv.* 16, 1731–1745.
- Mighty Earth 2020. *Complicit an investigation into deforestation at Michelin's Royal Lestari Utama project in Sumatra, Indonesia*. https://www.mightyearth.org/wp-content/uploads/Mighty_Earth_MichelinReport8Oct2020FINAL.pdf

- Otten F, Hein J, Bondy H & Faust H (2020): Deconstructing sustainable rubber production: contesting narratives in rural Sumatra, *Journal of Land Use Science*, DOI: 10.1080/1747423X.2019.1709225.
- Peerawat, M., Bland, A., Trap, J., Chevallier, T., Alonso, P., Gay, F., Thaler, P., Spor, A., Sebag, D., Choosai, C., Suvannang, N., Sajjaphan, K., Brauman, A.(2018). Rubber plantation ageing controls soil biodiversity after land conversion from cassava. *Agriculture, Ecosystems and Environment*, 257: 92–102.
- Penot E (2006). From Shifting Cultivation to Sustainable Jungle Rubber: A History of Innovations in Indonesia. Chapter 48 of the book *Voices from the Forest Integrating Indigenous Knowledge into Sustainable Upland Farming*. Malcolm Cairns, editor. 2006. Browse Book. 880 p.
- Penot, E. (1997). Prospects for the conservation of secondary forest biodiversity within productive rubber agroforests. CIFOR/USAID International Workshop on "management of secondary forest in Indonesia", Bogor, November 1997. Published by CIFOR in 2001.
- Penot, E. (2001). *Stratégies paysannes et évolution des savoirs : l'hévéaculture agro-forestière indonésienne*. Thèse de doctorat. Faculté des Sciences Economiques. Montpellier, Université Montpellier I.: 360p.
- Sarathchandra, C., Dossa, G.G.O., Ranjitkar, N.B., Chen, H., Deli, Z., Ranjitkar, S., de Silva, K.H.W.L., Wickramasinghe, S., Xu, J., Harrison, R.D.(2018). Effectiveness of protected areas in preventing rubber expansion and deforestation in Xishuangbanna, Southwest China. *Land Degradation and Development*, 29 (8): 2417-2427.
- Schoenberger, L. & Beban, A. (2018). They Turn Us into Criminals: Embodiments of Fear in Cambodian Land Grabbing, *Annals of the American Association of Geographers*, 108 (5): 1338-1353.
- Schoenberger, L. (2017). Struggling against excuses: winning back land in Cambodia, *The Journal of Peasant Studies*, 44(4): 870-890.
- Stole, f. (1997). Land use in Jambi province in Sumatra: an overview. ICRAF/SRAP workshop on RAS (Rubber Agroforestry Systems), Bogor.
- Tondoh, J. E., K. Dimobe, A. M. Guéi, L. Adahe, Y. Baidai, J. K. N'Dri and G. Forkuor (2019). Soil health changes over a 25-year chronosequence from forest to plantations in rubber tree (*Hevea brasiliensis*) landscapes in southern Côte d'Ivoire: Do earthworms play a role? *Front. Environ. Sci.* 7:73.
- Vongkhamheng, C., Zhou, J., Beckline, M., & Phimmachanh, S. (2016). Socioeconomic and Ecological Impact Analysis of Rubber Cultivation in Southeast Asia. *OALib*, 03(01), 1–11. <https://doi.org/10.4236/oalib.1102339>
- Waewsak, J., Ali, S., Gagnon, Y. (2020). Site suitability assessment of para rubberwood-based power plant in the southernmost provinces of Thailand based on a multi-criteria decision-making analysis. *Biomass and Bioenergy*, 137, art. no. 105545.

- Warren-Thomas, E., Dolman, P.M., Edwards, D.P. (2015). Increasing demand for natural rubber necessitates a robust sustainability initiative to mitigate impacts on tropical biodiversity. *Conserv. Lett.*, 8 (4): 230-241.
- Warren-Thomas, E., Nelson, L., Juthong, W., Bumrungsri, S., Brattström, O., Stroesser, L., Chambon, B., Penot, E., Tongkaemkaew, U., Edwards, D.P., Dolman, P.M. (2020). Rubber agroforestry in Thailand provides some biodiversity benefits without reducing yields. *Journal of Applied Ecology*, 57 (1): 17-30.
- Werner S. (1999). The Impact of Management Practices on Species Richness within Productive Rubber Agroforests of Indonesia. In book "Management of secondary and logged-over forests in Indonesia". Edited by Sisit, Babogal and Byron. Indonesia
- Woods K., (2015). Commercial Agriculture Expansion in Myanmar: Links to Deforestation, Conversion Timber, and Land Conflicts. *Forest trends report series*, March 2015
- Zaehring, J. G., L. Lundsgaard-Hansen, T. T. Thein, J. C. Llopis, N. N. Tun, W. Myint and F. Schneider (2020). The cash crop boom in southern Myanmar: tracing land use regime shifts through participatory mapping. *Ecosystems and People* 16(1): 36-49.
- Zhang, J. Q., R. T. Corlett and D. Zhai (2019). After the rubber boom: good news and bad news for biodiversity in Xishuangbanna, Yunnan, China. *Regional Environmental Change* 19(6): 1713-1724.
- Zhang, L., Kono, Y., Kobayashi, S., Hu, H., Zhou, R., & Qin, Y. (2015). The expansion of smallholder rubber farming in Xishuangbanna, China: A case study of two Dai villages. *Land Use Policy*, 42, 628–634.

**ANNEXE 1 : Quelle compatibilité des standards actuels de certification avec l'objectif zéro déforestation,
tel que défini par la SNDI ?**

Standard / Démarche	SNR-i (IRSG)	GPSNR (profession)	Michelin	Halcyon
<i>Impacts environnementaux : quelle place à l'exigence de zéro déforestation dans le standard</i>				
Les approches HCV et HCS sont-elles obligatoires et, si oui, de quelle manière ?	Non	Oui Dans les engagements des membres et l'état désiré : « Respect des espaces naturels protégés, en particulier les HCV / HCSF. Pas de déforestation et restauration des forêts si nécessaire; pas de dégradation des zones naturelles et restauration des zones naturelles si nécessaire. »	Oui Détaillé dans le document Politique de caoutchouc naturel responsable Document de référence, Édition 2017. Cependant, le paragraphe « Dans les cas extrêmes clairement identifiés où des aménagements de territoires sont souhaitables, il convient d'associer les parties prenantes locales, nationales et internationales au processus de décision visant à mettre en œuvre ces transformations » ouvre la porte à des interprétations quant à la nature des « aménagements souhaitables ».	Oui Détaillé dans Halcyon Agri Corporation Limited Sustainable Natural Rubber Supply Chain Policy
Les plantations sur tourbières et la conversion d'écosystèmes naturels sont-elles interdites ?	Non	Oui/Non Pas mentionné dans la version courte de DS, mais mentionné dans la version interne, donc sûrement dans la version détaillée à venir. Mentionné dans les engagements des membres : « Faire progresser la production de caoutchouc naturel qui protège les tourbières »	Oui Id.	Oui Id.

Standard / Démarche	SNR-i (IRSG)	GPSNR (profession)	Michelin	Halcyon
<i>Critères sociaux</i>				
Le statut légal des terres est-il respecté ? La démarche de CLIP est-elle obligatoire ?	Non	Oui Le consentement libre préalable en connaissance de cause est assuré avec une compensation adéquate aux communautés et aux individus pour l'acquisition de droits fonciers. Plus de nombreux autres engagements sur le droit des « communautés ».	Oui Id.	Oui Id.
Le droit du travail local et les règles et normes de l'Organisation internationale du travail sont-ils mentionnés et respectés ?	Oui Engagement à respecter les conventions OIT 29 sur le Travail forcé et 105 sur l'Abolition du travail forcé ; 87 sur la liberté d'association et 98 sur le droit à Association et Négociation collective.	Oui Engagement à respecter les conventions OIT dans l'ensemble. Plus de nombreux autres engagements sociaux plus détaillés	Oui Id.	Oui Id.

Standard / Démarche	SNR-i (IRSG)	GPSNR (profession)	Michelin	Halcyon
<i>Normes de contrôle</i>				
Existe-t-il des dispositifs d'audit et d'évaluation indépendants, portant sur l'ensemble de la chaîne de valeur et renforçant les procédures de recours, leur transparence et le règlement des litiges ?	<p>Non</p> <p>Mécanisme volontaire et de « déclaration/certification volontaire ».</p> <p>Cependant, le SNR-i peut organiser des vérifications de conformité à la demande.</p>	<p>Non/Oui</p> <p>Cette question est toujours discutée. Pas de mécanisme en place mais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans les engagements: « Établir un processus ouvert, transparent et indépendant pour garantir que les membres du GPSNR respectent, protègent et contribuent aux normes éventuelles et à la réputation du GPSNR. - Développer des protocoles d'audit permettant aux personnes intéressées par ces principes de savoir quels membres de la chaîne de valeur du caoutchouc naturel suivent ces meilleures pratiques. » - Affichage d'un mécanisme de « plainte »: Organe indépendant et ad hoc pour examiner les allégations de non-conformité et recommander des mesures correctives ou l'expulsion. 	<p>Audit par le consultant indépendant EcoVadis</p> <p>Politique de transparence : Michelin s'engage à garantir une parfaite transparence sur ses activités, en s'appuyant notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la publication d'une cartographie des risques présents en amont de la chaîne d'approvisionnement sur le site internet des achats du Groupe ; - la désignation d'une tierce partie indépendante et acceptée de part et d'autre pour contrôler la mise en œuvre des engagements politiques et la publication du rapport correspondant sur le site internet des achats ; - la publication du tableau de bord du caoutchouc naturel responsable de Michelin sur le site internet des achats. 	<p>Audit par le consultant indépendant Süd-Tüv</p>

Standard / Démarche	SNR-i (IRSG)	GPSNR (profession)	Michelin	Halcyon
Quels approches/concepts/ critères/indicateurs sont à revoir ou à ajouter pour intégrer les objectifs associés à la certification « zéro déforestation » ?	Les critères actuels sont beaucoup trop vagues. Il faudrait au moins une mention des approches HCV, HCS et tourbières.	Les critères semblent conformes à l'approche SNDI, mais leur mise en œuvre est floue pour le moment. Les engagements sur la traçabilité sont forts et des mécanismes sont développés (Rubberway de Michelin). Des exemples récents montrent que la localisation exacte des plantations n'est pas toujours bien connue (Ozdogan 2018)		
Quelles sont les mesures facilitant l'accès des petits producteurs à la certification ?	Les petits planteurs sont mentionnés, mais aucune mesure spécifique n'est proposée	Un groupe de travail spécifique s'attelle à obtenir une bonne représentation des petits planteurs dans le GPSNR et surtout à interagir avec eux (organisations d'ateliers par pays). Rubberway permet jusqu'à présent de remonter jusqu'aux premiers acheteurs (privés ou coopératives) mais pas encore aux planteurs individuels.	La chaîne de valeur de la filière identifie clairement les petits planteurs comme les fournisseurs « premiers » principaux de caoutchouc naturel. L'application Rubberway devrait proposer une cartographie des risques sociaux et environnementaux de plus en plus complète. Actions affichées : - soutien aux organismes de formation professionnelle destinés à accroître le niveau de compétence des planteurs et des saigneurs ; - organisation de formations pratiques aux meilleures techniques hévéicoles destinées aux groupes de planteurs, aux coopératives ou aux fournisseurs	
Quels processus engager avec les parties prenantes pour intégrer et appliquer l'exigence zéro déforestation dans les standards de durabilité ?	Cette initiative semble peu effective et la seule activité qui semble pertinente serait de faciliter un dialogue avec GPSNR car un point faible de ce dernier est la non-représentation des	Un dialogue direct peut être engagé avec le GPSNR (CIRAD est membre associé) pour en particulier réfléchir aux futurs mécanismes de vérification. Des actions communes peuvent être conduites.	Michelin étant une entreprise française, un dialogue direct avec les instances du SNDI paraît aller de soi. Evaluer comment le système Rubberway pourrait alimenter une BDD pour des études socio-économiques à grande échelle de la filière, tout en respectant les intérêts des parties prenantes (producteurs,	

	états producteurs et importateurs.		intermédiaires, usines, fabricants de pneus).	
--	------------------------------------	--	-----------------------------------------------	--

Références de l'annexe

HALCYON AGRI CORPORATION LIMITED. Sustainable-Natural-Rubber-Supply-Chain-Policy_2019-Aug-29.pdf

HALCYON AGRI. Heveapro Brochure. https://www.halcyonagri.com/wp-content/uploads/2019/06/HEVEAPRO_V5-Digital.pdf

Michelin. POLITIQUE DE CAOUTCHOUC NATUREL RESPONSABLE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ÉDITION 2017. <https://purchasing.michelin.com/wp-content/uploads/sites/26/2017/07/VF-BD.pdf>

Otten F, Hein J, Bondy H, Faust H (2020) Deconstructing sustainable rubber production: contesting narratives in rural Sumatra. Journal of Land Use Science: 1-21. <https://doi.org/10.1080/1747423X.2019.1709225>

Voluntary Sustainable Natural Rubber (SNR) Initiative's - Criteria and Performance Indicators. 2014. http://snr-i.org/file/file/SNR-i_KPI_document_June_EN_for_Ref.pdf

ANNEXE 2 – GPSNR POLICY FRAMEWORK for Sustainable Natural Rubber Production and Sourcing

Endorsed by the GPSNR Executive Committee and adopted at the 2nd General Assembly by GPSNR Members on 23 September 2020 - GPSNR Ordinary Member Companies

02. POLICY COMPONENTS

All GPSNR ordinary company members commit to the following:

Top Theme	Policy Component
1 Commitment to Legal Compliance	1.1 Complying with applicable local, national and international laws on human rights, labour, land use, and the environment.
	1.2 Working against corruption in all of its forms including extortion and bribery.
2 Commitment to Healthy, Functioning Ecosystems	2.1.1 Producing and sourcing natural rubber in a way that does not contribute to deforestation or degrade High Conservation Values (HCVs). Identification and management of areas for development and conservation follow the methodology and guidance consistent with the HCV Approach and with the High Carbon Stock Approach (HCSA).
	2.1.2 Natural rubber from areas deforested or where HCVs have been degraded after the cutoff date of 1 April 2019 is considered to be non-conforming with this policy element.
	2.2 Supporting the long-term protection of natural forests and other ecosystems and their conservation values, and restoring or supporting restoration of deforested and degraded rubber landscapes.
	2.3 Not using open burning/fire in new or ongoing operations for land preparation, land management, waste management, or any other reason other than in justified and documented cases of fire break establishment, waste management for sanitary reasons where public garbage collection is not available, phytosanitary and other emergencies.
	2.4 Protecting wildlife, including rare, threatened, endangered and critically endangered species from poaching, over-hunting and habitat loss in areas under company management and supporting wildlife protection activities in areas of influence.
	2.5 Protecting water quantity and quality, preventing water contamination from agricultural and industrial chemicals, and preventing erosion and sedimentation.
	2.6 Protecting soil quality, preventing erosion, nutrient degradation, subsidence and contamination.
2.7 Preventing the development of or sourcing from natural rubber plantations on peat, regardless of depth, extent, or status (wet, drained or dry).	

Top Theme	Policy Component
<p>3 Commitment to Respecting all Human Rights</p>	<p>3.1 Respecting and protecting internationally recognized human rights (including upholding the UN Guiding Principles on Business and Human Rights [UNGP]) by avoiding causing or contributing to adverse human rights impacts and preventing or mitigating any harm linked to company operations.</p> <hr/> <p>3.2 Establishing and maintaining a company grievance mechanism (consistent with UNGP effectiveness criteria) to receive complaints and remedy adverse impacts they have caused due to production and sourcing.</p> <hr/> <p>3.3 Recognizing and protecting the customary, traditional and communal land tenure rights of Indigenous peoples and local communities (IP/LC) including:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Carrying out operations in accordance with the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples (UNDRIP) • Ensuring ongoing land tenure and access rights • Upholding traditional rights of access for hunting and gathering of animals and plants for the purpose of subsistence and Indigenous cultural and religious traditions, customs and ceremonies <hr/> <p>3.4.1 Ensuring that, prior to any activity that might affect IP/LC rights to their lands, territories, and resources, their free, prior, and informed consent (FPIC) is secured. This includes when planning, establishing, restoring, or transforming corporate plantations and/or industrial sites, as well as associated infrastructure. The FPIC process is done in a culturally appropriate manner and follows credible accepted methodologies² and associated GPSNR guidance. IP/LC have the right to give or withhold their consent to any activity that is subject to the FPIC process.</p> <p>3.4.2 Where operations impinge on IP/LC rights, compensating or accommodating IP/LC through appropriate, mutually agreed measures reflecting and described in the negotiated outcomes of the FPIC process.</p> <p>3.4.3 Adopting measures to provide remedy through mutually agreed procedures in cases where the company previously has caused or contributed to the appropriation of or harm to the lands, territories, or resources of IP/LC without securing FPIC. Implementation is jointly monitored by the community and the GPSNR member and/or by mutually agreed third party(ies).</p> <hr/> <p>3.5 Establishing ongoing, effective, culturally appropriate channels of dialogue with Indigenous people and local communities.</p>

² The accepted methodologies to be followed for the FPIC process are:

- UN-REDD (2012) Guidelines on Free, Prior and Informed Consent
- RSPO (2015) Free, Prior and Informed Consent for RSPO Members
- FAO (2015) Free, Prior and Informed Consent Manual

Top Theme	Policy Component
	<p>3.6 Upholding applicable labour rights and labour laws in the jurisdictions where operating, the UN Guiding Principles on Business and Human Rights, and the intent of the International Labor Organization's eight core conventions. This includes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Freedom of association and collective bargaining (ILO Convention No. 87 and No. 98) - No forced labour (ILO Convention No. 29 and its 2014 Protocol) - No child labour (ILO Convention No. 138 and No. 182) - Decent living wages - No discrimination (ILO Convention No. 111 and No. 100) - Legal working hours - Safe and healthy workplaces - No abusive practices (ILO Convention No. 105) - Gender equity <p>Safeguards apply to all workers, including contract, temporary and migrant workers.</p>
<p>4 Commitment to Community Livelihoods</p>	<p>4.1 Supporting decent living conditions of local communities (e.g., drinking water, adequate housing, sanitation).</p> <p>4.2 Supporting the right to food and food security of individuals, households and local communities.</p> <p>4.3 Supporting the economic, social and cultural rights of local people, including through access to education and employment.</p>
<p>5 Commitment to Increased Production Efficiency</p>	<p>5.1 Offering or supporting training for natural rubber producers, including smallholders, to improve yield and quality.</p> <p>5.2 Managing operations to minimize rate of energy usage.</p> <p>5.3 Managing operations to maximize natural resource efficiency.</p> <p>5.4 Minimizing and mitigating carbon emissions.</p>

Top Theme	Policy Component
<p>6 Commitment to Systems and Processes to Drive Effective Implementation of Policy Components</p>	<p>To Implement and demonstrate progress toward fulfillment of the above Policy Components, members further commit to:</p> <p>6.1 Setting public, timebound and geographic-specific targets and milestones with their associated indicators/metrics for applying its commitments.</p> <p>6.2 Embedding commitments into decision-making processes, systems, and performance metrics of corporate management, relevant business units, joint ventures, and company affiliates and subsidiaries.</p> <p>6.3 Maintaining an active, regular stakeholder dialogue to provide relevant information, and to afford opportunities for feedback and suggestions related to fulfillment of the company's commitments.</p> <p>6.4 Participating in/supporting multi-stakeholder planning and policy efforts that uphold the GPSNR principles at a landscape, jurisdictional or other spatial level.</p>
<p>7 Commitment to Supply Chain Assessment, Traceability, and Management</p> <p>Applicability: <i>These commitments are primarily applicable to members who source natural rubber from producers and who manage one or multiple supply chains. Suppliers are responsible for providing these buyers with the necessary information in order to manage their supply chains in accordance with policy commitments</i></p>	<p>7.1 Conducting supply chain mapping and assessing suppliers for social and environmental risk to prioritize risk mitigation actions.</p> <p>7.2 Supporting traceability of natural rubber, at a minimum to an appropriate jurisdictional level, to know or control the conformance of purchased materials with GPSNR Policy Components.</p> <p><i>The level of traceability will differ for each "node" of the supply chain and will be documented, with justification for why the desired level of traceability may not be reached for all supply chains and plans to achieve this level.</i></p> <p><i>The appropriate jurisdictional level will be defined in the implementation guidance.</i></p> <p>7.3 Communicating to all suppliers of natural rubber that material produced and processed in accordance and conformance with the GPSNR Policy Components will be preferred. Providing time bound requirements for meeting the policy requirements, and ensuring that supplier codes and contracts, engagement activities, and other mechanisms reflect these supplier expectations.</p> <p>7.4 Regularly engaging the supply chain (both direct and indirect suppliers) to support their conformance with company commitments through effective incentives, support mechanisms, and purchase monitoring systems.</p> <p>7.5 In instances of supplier non-conformance with GPSNR Policy Components, developing time-bound implementation plans to move towards conformance and/or remediation of past or ongoing harms.</p>

Top Theme	Policy Component
<p>8 Commitment to Monitoring and Reporting on Progress Towards, and Conformance with, Policy Components</p> <p>Applicable to producers: <i>monitoring of policy commitments at the production level and according to the topics covered under the scope of this policy</i></p> <p>Applicable to buyers: <i>monitoring of policy commitments through the following approaches: a) monitoring at the production level; b) monitoring of sourcing areas; c) monitoring of supplier management and control systems (including certification)</i></p>	<p>8.1.1 Regularly monitoring progress toward company commitments in order to ascertain performance.</p> <p>8.1.2 Applying monitoring systems and practices to incorporate crowd-sourced information from local stakeholders and affected parties regarding non-conformance with commitments. Information sources may be informal or formal.</p> <p>8.2 Reporting publicly on progress and outcomes related to the implementation of policy-related commitments at least annually.</p>